C.I

LA DÉFENSE DANS LES ANNÉES 70

NATIONAL DEFENCE
RECEIVED
SEP 1 1971
LIBRARY

CANADA

LIVRE BLANC SUR LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Donald S. Macdonald
Ministre de la Défense nationale

Sept 2/71

UA
620
c.1

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix: $1.00 N° de catalogue D3-6/1971F

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1971

Ottawa

Peu de temps après mon accession au poste de Ministre de la Défense nationale, en septembre dernier, le présent Livre blanc a commencé à être mis au point. Le Gouvernement avait décidé, en effet, qu'un Livre blanc était nécessaire pour expliquer les changements qui intervenaient dans la politique de défense.

Dans ce Livre blanc, nous indiquons la principale orientation de la politique de défense du Gouvernement pour les années à venir. Les changements intervenus dans la technologie et le rythme accentué des entretiens sur le contrôle des armements rendent particulièrement difficile, en ce moment, toute planification à long terme en matière de défense. On comprendra donc que nous n'avons pas résolu tous les problèmes en suspens. Ainsi, il existe un certain nombre d'options en matière d'équipement, au sujet desquelles l'analyse n'est pas encore assez poussée pour qu'on puisse prendre des décisions en ce moment.

Ces derniers temps, la situation n'a pas été de tout repos pour les membres des Forces armées, bien que cet état de choses ne soit pas particulier au Canada exclusivement. On manifeste un scepticisme croissant à l'égard des rôles traditionnels des Forces armées, à mesure que nous nous éloignons de l'époque où celles-ci ont été engagées dans des opérations de combat. En outre, en ce moment où les besoins nationaux, sociaux et économiques sont considérables, de fortes pressions s'exercent en vue de comprimer les dépenses au titre de la défense.

Dans ce Livre blanc, le Gouvernement établit ce qu'il considère comme étant l'effectif et la structure appropriés aux Forces armées canadiennes. J'estime pour ma part que ce Livre blanc souligne l'importance que le Gouvernement attache aux services que les Forces armées rendent au Canada. Elles continuent de servir avec fierté et dévouement.

Donald S. Macdonald

Août 1971

Ministre de la Défense nationale

Table des matières

LA REVUE DE LA DÉFENSE 1
Pourquoi revoir la politique de défense 1
Événements internationaux 1
Événements nationaux 1
Pourquoi publier le présent Livre blanc 2

LA BASE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE DANS LES ANNÉES 70 3
La défense en tant que partie intégrante de la politique nationale 3
Objectifs nationaux 3
Orientations de la politique 3
Paix et sécurité 4
Une situation en évolution 4
Éléments persistants 6
Souveraineté et indépendance 8
Défis de l'extérieur 8
Responsabilités et relations ministérielles 11
Sécurité interne 12
Expansion nationale 12
Priorités de la politique de défense du Canada 18

LA PROTECTION DU CANADA 19
Surveillance 19
Surveillance aérienne 19
Surveillance maritime et terrestre 20
Aide aux autorités civiles 21
Contrôle 22
Contrôle aérien 22
Contrôle maritime 23
Contrôle terrestre 27
Aide au pouvoir civil 27

LA DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD 28
Le système de dissuasion nucléaire 28
La contribution du Canada 29
Alerte et défense contre les missiles balistiques 29
Alerte et défense maritimes 31
Alerte et défense contre les bombardiers 32

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD..... 36
Forces stationnées en Europe..... 38
Élément Terre..... 38
Élément Air..... 39
Forces canadiennes basées au pays à employer en Europe..... 39
Les Forces maritimes de l'OTAN..... 40
Entraînement au Canada de forces étrangères..... 40

LE MAINTIEN DE LA PAIX..... 42

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE..... 44
Le budget de la défense..... 44
Les conditions de service..... 45
Organisation et gestion..... 46
Transport aérien..... 46
Protection contre la guerre chimique et biologique..... 47
La Force de réserve..... 48
Entraînement militaire d'été pour les étudiants..... 50
Le bilinguisme dans les Forces armées..... 50
L'avenir des Forces armées..... 52

GLOSSAIRE..... 53

La revue de la défense

Pourquoi revoir la politique de défense

Depuis la revue de la politique de défense qui a donné lieu à la publication du Livre blanc de 1964, d'importants changements sont survenus sur le plan international aussi bien que national. A cause de ces changements, le Gouvernement se devait de procéder à un nouvel examen fondamental de la politique de défense du Canada.

Événements internationaux: Sur la scène internationale, les changements les plus importants qui ont eu des répercussions sur la politique de défense du Canada sont intervenus dans la nature de l'équilibre nucléaire stratégique entre les États-Unis et l'Union soviétique, et dans l'état des relations politiques entre l'Est et l'Ouest, tant en Europe qu'entre les deux superpuissances proprement dites. Ces changements, de même que l'émergence de la Chine comme puissance nucléaire, ainsi que l'expansion économique de l'Europe et du Japon, ont entraîné un relâchement du système international bipolaire. Cette tendance s'accentue par suite de l'annonce selon laquelle le Président Nixon, des États-Unis, se rendra bientôt en République populaire de Chine, ce qui dénote un changement majeur de politique pour les deux pays. D'autre part, l'efficacité des forces du maintien international de la paix, qui était envisagée avec un certain optimisme en 1964, ne s'est pas révélée aussi satisfaisante qu'on avait pu l'espérer.

Événements nationaux: Certains événements qui se sont produits au Canada ont eu une importance particulière quant à l'emploi des forces canadiennes de défense. Il est devenu nécessaire de réexaminer les responsabilités du Canada en matière de défense, lorsque le Gouvernement eut décidé de réglementer la mise en valeur du Nord canadien de façon à tenir compte de la préservation de l'environnement, ainsi que des mesures visant à prévenir la pollution des eaux arctiques et des eaux intérieures septentrionales. Parmi les autres événements pertinents, mentionnons l'extension des eaux territoriales du Canada, l'établissement de zones de protection des pêches et de contrôle

de la pollution sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi que l'exploration plus poussée des ressources minérales au large des côtes. Enfin, vu la menace posée à la société par de violents révolutionnaires, et étant donné la portée de la récente crise, même si celle-ci a éclaté bien après le début de la revue de la défense, il importait d'étudier soigneusement l'orientation à donner aux activités de défense dans les années 70.

Pourquoi publier le présent Livre blanc

Le Gouvernement a entrepris son importante étude de la défense en 1968, et donné un aperçu général de l'attitude qu'il entendait adopter à cet égard dans la déclaration de principe formulée par le Premier ministre Trudeau le 3 avril 1969. Cette déclaration présentait une nouvelle orientation de la politique de défense, particulièrement quant aux priorités, orientation qui tiendrait compte des changements survenus sur le plan international aussi bien que national.

Le présent Livre blanc sur la défense a pour objet d'expliquer de façon plus détaillée les décisions énoncées dans cette déclaration de principe, d'établir une ligne de conduite sur laquelle se fondera le Gouvernement pour prendre de nouvelles décisions en ce qui a trait à l'état actuel des Forces armées et à la stratégie, ainsi que d'indiquer la future orientation de la politique.

Le Livre blanc porte particulièrement sur les importantes questions de principe, définit la façon dont il faut les envisager, souligne les changements en cours, sans toutefois chercher à englober tous les domaines d'activité en matière de défense. Certaines questions accessoires, de même que certains autres problèmes de nature administrative, seront exposés dans les déclarations que pourra formuler, au besoin, le ministre de la Défense nationale. Ces déclarations se fonderont sur les principes énoncés dans le présent Livre blanc.

La base de la politique de défense dans les années 70

La défense en tant que partie intégrante de la politique nationale

La politique de défense ne saurait être élaborée isolément. Elle doit refléter et servir les intérêts nationaux, et se rapprocher étroitement de la politique étrangère, que le Gouvernement a étudiée en même temps que la politique de défense. Au cours de ces études, on a souligné le principe voulant que la politique de défense corresponde aux intérêts nationaux envisagés sur le plan plus vaste de la politique étrangère. En outre, certains aspects internes de la défense nationale ont été pris en considération, notamment l'aide à prêter au pouvoir civil et l'assistance à apporter aux autorités civiles en vue d'assurer la poursuite des objectifs nationaux.

Objectifs nationaux: Dans la revue de la politique étrangère, les grands objectifs nationaux ont été définis ainsi qu'il suit:

—que le Canada maintiendra en toute sécurité son indépendance politique;
—que le Canada et tous les Canadiens jouiront d'une prospérité générale et croissante;
—que tous les Canadiens trouveront dans leur vie et dans leurs rapports avec les autres peuples des valeurs à conserver et à enrichir.

Orientations de la politique: Plus précisément, afin d'atteindre ces objectifs, la politique nationale du Canada cherche à:

—stimuler sa croissance économique;
—préserver sa souveraineté et son indépendance;
—travailler à la paix et à la sécurité;
—y promouvoir la justice sociale;
—y enrichir la qualité de la vie;
—maintenir l'harmonie du milieu naturel.

La politique de défense doit viser principalement l'objectif national qui consiste à assurer le maintien, en toute sécurité, de l'indépendance politique du Canada,—et qui est essentiel à la poursuite des deux autres grands objectifs nationaux. Quant aux orientations politiques qui découlent de ces objectifs nationaux, les Forces canadiennes ont un rôle de premier plan à jouer dans la recherche de la paix et de la sécurité, tout en contribuant activement et de plus en plus à préserver la souveraineté et l'indépendance du pays. Ce sont donc à ces deux orientations de la politique nationale que sont le plus étroitement reliées les activités des Forces canadiennes. Toutefois, la politique de défense doit également correspondre aux autres orientations, et c'est dans ce contexte que sera examinée la contribution du ministère de la Défense nationale à l'expansion nationale.

Paix et sécurité

Une situation en évolution: Un changement très important qui a marqué les affaires internationales ces dernières années a été une stabilité accrue de la dissuasion nucléaire ainsi que l'apparition de ce qu'on peut qualifier d'équilibre nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique. Chacun d'eux possède maintenant la force nucléaire capable de répliquer de façon dévastatrice à toute attaque surprise de la part de l'autre. Ni l'un ni l'autre ne saurait songer

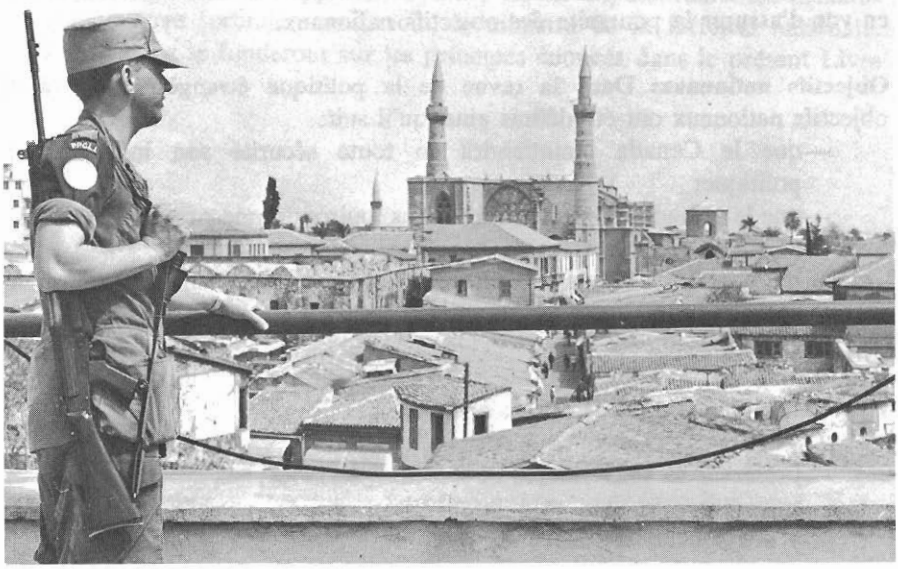

A Chypre, comme ailleurs dans le monde, le Canada collabore constamment avec l'ONU au maintien de la paix.

sérieusement à déclencher une attaque de propos délibéré. Les composantes de l'équilibre nucléaire ont également subi des modifications d'ordre qualitatif. D'un intérêt particulier pour le Canada, les bombardiers, et, par le fait même, la défense contre les bombardiers, ont perdu de leur importance face aux autres éléments de l'équation stratégique.

A la plus grande stabilité des dernières années s'allie désormais le ferme propos de tenter de régler les problèmes qui mettent aux prises l'Est et l'Ouest par voie de négociations, bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer les chances de succès. Des entretiens officiels et officieux sont présentement en cours entre les États-Unis et l'U.R.S.S. sur une foule de sujets de portée mondiale. D'importance fondamentale, les conversations sur la limitation des armements stratégiques semblent manifester des signes d'une entente possible. Viennent ensuite les conversations des quatre puissances sur la question de Berlin, où les É.-U. et l'U.R.S.S. tentent, avec le concours de la France et de la Grande-Bretagne, de résoudre l'un des principaux points de litige laissés par la Seconde Guerre mondiale. La République fédérale d'Allemagne a engagé des pourparlers fondamentaux en ce qui concerne l'aspect futur des rapports Est-Ouest, et ces pourparlers ont déjà donné lieu à des ententes importantes avec l'U.R.S.S. et la Pologne. En outre, le Gouvernement espère qu'il sera possible d'amorcer des négociations sur la Réduction mutuelle et équilibrée des Forces (MBFR) en Europe, dans un avenir prochain.

Simultanément, les pays de l'Europe occidentale ont progressé dans la voie de la prospérité et de la coopération, et il est probable que la Communauté économique européenne élargisse ses rangs. Les pays d'Europe, membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), sont maintenant capables de jouer un rôle plus important dans la défense collective de l'Alliance, surtout en ce qui concerne leur propre continent. L'Alliance de l'Atlantique Nord est toujours aussi solide, mais l'équilibre des forces entre l'Amérique du Nord et l'Europe y est maintenant plus juste.

La région du Pacifique a connu des changements plus rapides encore: le Japon poursuit sa poussée économique phénoménale, et la puissance politique et militaire de la Chine s'accroît considérablement. Principalement à cause de la situation nouvelle en Europe et en Asie, et vu aussi les changements qui se produisent dans le reste du monde, il y a eu un retour à une forme de multi-polarité sur la scène internationale. Les É.-U. et l'U.R.S.S. conservent toujours leur puissance militaire écrasante, surtout nucléaire, mais ces dernières années leur capacité relative à influencer ce qui se passe ailleurs dans le monde a connu un certain fléchissement.

Il convient de souligner un autre élément important pour le Canada sur la scène internationale. En 1964, notre pays avait une grande confiance dans les forces de maintien de la paix. Mais depuis, la Force d'urgence des Nations Unies a dû quitter le Moyen-Orient. On a fait peu de progrès vers une entente au sujet du financement international des forces de maintien de la paix. Les commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine ont encore perdu de leur efficacité pendant cette guerre tragique du Vietnam. En

Les escadrons de CF-104 constituent l'élément aérien des Forces canadiennes affectées à l'OTAN en Europe.

outre, certaines missions d'observateurs ont été établies et ont fonctionné pendant quelque temps à la frontière de l'Inde et du Pakistan occidental à la suite du conflit frontalier de 1965, ainsi qu'au Nigéria en 1969; mais, depuis 1964, date à laquelle la Force des Nations Unies à Chypre a été établie, aucune opération importante de maintien de la paix a été mise sur pied. Pour de nombreuses raisons, l'activité dans le cadre du maintien de la paix n'a plus autant d'utilité et d'efficacité que naguère, bien qu'il y ait encore des conflits dans de nombreuses parties du monde.

Éléments persistants: Une guerre catastrophique entre les superpuissances constitue la seule menace militaire d'importance pour le Canada. Il est peu probable qu'une puissance étrangère attaque le Canada, autrement que par suite d'une attaque nucléaire stratégique contre les É.-U. C'est notre position géographique surtout qui nous entraînerait dans une telle guerre; nous ne constituerions pas une cible bien distincte. Malheureusement, le Canada seul ne peut guère établir une défense directe et efficace qui soit valable contre une attaque nucléaire massive, compte tenu de l'état actuel de la technologie des armements et des restrictions économiques imposées à une puissance moyenne comme le Canada.

Le but premier du Canada en matière de défense doit donc être de prévenir une guerre nucléaire en favorisant une réconciliation politique afin d'atténuer les causes sous-jacentes de conflits, en travaillant à la conclusion d'accords sur le contrôle des armes et le désarmement, et en contribuant au maintien d'une dissuasion réciproque stable.

En termes généraux, la dissuasion vise à décourager toute attaque en montrant que l'on a, même après une attaque surprise massive, une capacité de riposte telle que les gains que l'on pourrait retirer d'une agression seraient annulés par les pertes que l'on aurait à subir. La dissuasion mutuelle est d'une logique implacable et ne constitue évidemment pas un moyen à long terme satisfaisant de prévenir les conflits mondiaux. Cependant, dans l'attente de la mise sur pied d'un meilleur système de sécurité, la dissuasion constitue l'élément dominant de la politique internationale actuelle. Comme le Canada ne peut évidemment pas empêcher seul une guerre nucléaire d'envergure, la politique du Gouvernement consiste à contribuer au maintien de la paix par la participation aux accords collectifs en matière de sécurité, accords qui visent la prévention ou la limitation des conflits.

Le rôle militaire du Canada dans la défense du continent nord-américain consiste à contribuer à la stabilité de la dissuasion en aidant les É.-U. à maintenir un réseau complet d'alerte et en participant activement, dans une certaine mesure, à la défense contre les bombardiers et les forces maritimes. La présence militaire du Canada dans le secteur de l'OTAN qui déborde les limites immédiates du continent nord-américain constitue un autre apport à la dissuasion. Elle aide à atténuer le risque qu'une guerre mondiale soit déclenchée à cause d'un conflit dans un des points névralgiques de l'Europe ou de l'Atlantique-Nord, là où les superpuissances ont des intérêts et où l'équilibre global est menacé.

La participation militaire du Canada aux opérations internationales de maintien de la paix contribue à prévenir le déclenchement ou la propagation des hostilités en d'autres points névralgiques du monde, afin de faciliter le règlement des problèmes politiques sous-jacents par voie de négociations ou par un processus de compromis, et de réduire ainsi au minimum la possibilité que les grandes puissances ne s'en mêlent.

Il est dans l'intérêt du Canada de prévenir toute guerre; mais si elle devenait inévitable, il faudrait y mettre un frein avant qu'elle n'atteigne des proportions telles qu'elle mettrait en danger la sécurité du Canada. Le Gouvernement vise donc à maintenir dans la mesure du possible un dispositif de combat polyvalent d'une haute qualité professionnelle dans les Forces armées, et compte se réserver le plus grand éventail de choix possibles s'il lui fallait réagir à des événements internationaux imprévus.

Le ministère de la Défense nationale poursuit un programme de recherches sur le contrôle des armements dans le but de seconder les efforts du ministère des Affaires extérieures. Cette collaboration a permis au Canada d'apporter une contribution efficace aux consultations qui durent depuis deux ans dans le cadre de l'OTAN en vue de préparer les pourparlers sur la

limitation des armes stratégiques (SALT), et de permettre à l'OTAN d'amorcer des négociations en vue d'en arriver à une réduction mutuelle et équilibrée des Forces. Cela a contribué aussi à la solution d'autres questions débattues à la conférence sur le désarmement à Genève touchant le contrôle des armements, telles que la guerre chimique et bactériologique ainsi qu'une proposition de traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Le Canada a aussi joué un rôle dans les pourparlers entourant le traité de non-prolifération, de même que les traités interdisant l'usage des armes à destruction massive lancées à partir de l'espace interplanétaire et du fond de la mer.

Il importe de souligner qu'un critère constant utilisé dans l'évaluation de tous les aspects de la politique est la détermination d'éviter de donner l'impression que les Forces armées canadiennes seront utilisées dans un but offensif ou de fournir à un autre pays l'occasion d'agir de la sorte. Une telle hypothèse est impensable et inacceptable. Afin d'assurer la protection du Canada et de contribuer à la stabilité de la dissuasion mutuelle, les ressources du Canada, son territoire et ses Forces armées ne seront utilisés qu'à des fins qui, aux yeux du gouvernement du Canada, seront défensives.

Souveraineté et indépendance

La souveraineté et l'indépendance du Canada reposent en fin de compte sur la protection qu'il peut s'assurer contre toute attaque armée. Dans ce sens, pour les Forces armées canadiennes, contribuer à prévenir la guerre constitue un apport vital et direct au maintien de notre souveraineté et de notre indépendance. Notre politique en matière de défense doit donc également tenir compte du fait qu'il est plus probable que d'autres obstacles, en grande partie de caractère non militaire, susceptibles de menacer la souveraineté et l'indépendance du Canada, surgissent au cours des années 70. Ces obstacles peuvent venir de l'extérieur comme de l'intérieur du pays, et les surmonter peut s'avérer quelquefois plus difficile. Alors qu'il est impossible au Canada de pouvoir, seul, empêcher la guerre et qu'il ne peut y parvenir qu'au moyen de dispositifs de sécurité collectifs, les autres obstacles à sa souveraineté et à son indépendance doivent être surmontés par le Canada seul. Il importe donc que la mise sur pied de ressources de défense canadiennes suffisantes soit notre premier souci.

Défis de l'extérieur: En assumant, de façon générale, la responsabilité de la surveillance et du contrôle du territoire canadien, de ses eaux et de son espace aérien, les Forces canadiennes, en collaboration avec les organismes civils, apportent leur concours à la protection de la souveraineté et de l'indépendance du Canada. Les obstacles pourraient surgir lorsque des organismes étrangers ou ceux qui en font partie violent le territoire ou transgressent les lois canadiennes qui régissent l'accès de ce territoire ou les activités qui pourraient s'y dérouler. Ce n'est pas un nouveau rôle pour les Forces canadiennes: seule l'étendue des tâches a changé.

Le *Tracker,* quoique basé à terre, participe à la surveillance de nos côtes.

Le grand Nord, dans un sens l'ultime frontière du Canada, constitue un environnement physique exceptionnel qui présente des problèmes spéciaux d'administration et de contrôle. La technologie industrielle moderne a récemment stimulé l'intérêt dans l'exploitation des richesses qui pourraient se trouver dans le Nord canadien, et contribué à l'intensification de la recherche du pétrole et du gaz dans les Territoires du Nord-Ouest, surtout dans les îles arctiques. Ces activités, auxquelles participent des sociétés tant étrangères que canadiennes, exigent qu'on s'assure que l'exploitation des ressources se fasse en tenant compte des intérêts à long terme du Canada. Il se peut que la plus grande ampleur de ces activités s'accompagne de l'inévitable danger de pollution par le mazout ou autres agents, et vienne ainsi menacer l'écologie harmonieuse de cette région. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'adopter des mesures spéciales dans le but de protéger ce milieu très vulnérable et de faire en sorte que ces mesures soient strictement respectées. Des règlements sévères régissant l'emploi du terrain ainsi que l'exploration et l'exploitation minières sont mis en vigueur. Des lois prévoient l'exercice du droit de contrôle de la pollution dans une région s'étendant généralement à 100 milles des îles et du continent arctiques.

Un avion de surveillance *Argus* survole la côte de l'Île Baffin.

Le Canada est un pays qui s'ouvre sur trois océans et qui possède le littoral le plus long au monde, et une grande partie de nos échanges commerciaux extérieurs, si importants pour notre économie, se fait par la voie des mers. Le Gouvernement se doit de veiller à ce que les intérêts canadiens, nombreux et variés, soit près des côtes, dans le fond marin qui s'étend près de nos côtes, ou encore en haute mer soient protégés.

Le Gouvernement a pris certaines décisions en ce qui concerne les limites des eaux territoriales et les zones de pêche canadiennes au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Les techniques de pêche modernes ont amené l'État à se préoccuper de la conservation des ressources de pêche situées dans ces régions. Une loi a étendu les eaux territoriales de trois à douze milles, et l'ancienne zone de pêche de neuf milles qui faisait partie des anciennes limites est maintenant comprise dans ces nouvelles limites territoriales. En même temps, de vastes et nouvelles zones de pêche sous contrôle canadien ont été créées dans des régions maritimes contiguës aux côtes. Un décret ministériel prévoit que le bassin de la Reine-Charlotte, l'entrée Dixon et le détroit d'Hécate sur la côte du Pacifique ainsi que le golfe St-Laurent et la baie de Fundy sur la côte de l'Atlantique, soit une superficie totale de 80,000 milles carrés, seront considérés comme des zones de pêche. Afin de prévenir tout déversement désastreux de mazout, le contrôle contre la pollution doit aussi s'exercer dans ces régions.

L'exploration et l'exploitation des ressources du plateau continental sont régies par la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Le Canada soutient que la juridiction nationale doit s'étendre, du point de vue de l'exploitation, à tout le plateau continental submergé. Bien que de moindre importance sur la côte ouest, il s'étend à des centaines de milles sur la côte de l'Atlantique et englobe de vastes régions situées au large des terres et des îles de l'Arctique. Les progrès technologiques considérables réalisés ces dernières années ont accru la possibilité d'exploitation des richesses que recèlent ces régions.

Responsabilités et relations ministérielles: Le but du Gouvernement est de poursuivre l'occupation effective du territoire canadien et de disposer des moyens d'exercer la surveillance et le contrôle dont il aura besoin pour protéger les intérêts nationaux sur toute l'étendue du pays, et sur tout l'espace aérien et les eaux sur lesquels le Canada exerce un droit de souveraineté et de juridiction. La poursuite de cet objectif oblige à juger des nombreux obstacles qui pourraient se présenter et de notre capacité de surveillance et de contrôle dont il faudra faire preuve dans les circonstances.

Les Forces armées canadiennes ne sont pas seules à s'assurer que les lois canadiennes sont respectées, mais elles ont une responsabilité générale en matière de surveillance et de contrôle du territoire, des eaux et de l'espace aérien qui relèvent de la compétence du Canada. En temps de paix, ce rôle des Forces armées complète, à maints égards, celui des autorités civiles. La présence militaire sera toutefois davantage nécessaire dans les régions peu peuplées, et cela jusqu'au jour où la situation économique et sociale aura évolué au point où les organismes civils, avec leurs ressources, pourront prendre la relève. Il en va de même lorsque, les ressources civiles se faisant plus rares, les Forces armées canadiennes sont en mesure d'exercer le rôle de surveillant de nos eaux territoriales.

Le territoire à couvrir est immense. Dans certaines régions, les installations sont peu nombreuses, et les conditions atmosphériques souvent hostiles. Le problème serait sans doute moins compliqué s'il s'agissait simplement d'une menace classique que présenterait pour la sécurité canadienne une attaque militaire lancée par un ennemi probable. Par ailleurs, des groupements privés ou des organismes de gouvernements étrangers pourraient susciter d'autres provocations dans des circonstances plus ambiguës. Il s'agira peut-être d'un bateau de pêche, d'un pétrolier ou d'un avion privé par exemple. Toutefois, le principe invoqué ici ne fait pas de doute: l'établissement d'une force de surveillance et de contrôle efficace et présente vise à décourager pareils affrontements.

Dans plusieurs domaines relatifs à la réglementation des activités sur le territoire canadien, d'autres ministères du gouvernement assument déjà des responsabilités précises qui rendent nécessaires l'exercice d'une surveillance et d'un contrôle. En dernier ressort, toutefois, c'est à la Défense nationale qu'il incombe de s'assurer qu'il existe par-dessus tout une force de surveil-

lance et de contrôle capable de protéger la souveraineté et la sécurité du Canada. C'est pourquoi le Gouvernement prévoit établir des centres d'opérations des Forces canadiennes sur les côtes est et ouest, lesquels travailleront de concert avec les organismes civils en vue de coordonner les activités de surveillance et de contrôle. Là où la situation l'exigera dans les intérêts du Canada, les Forces canadiennes s'acquitteront de la surveillance et du contrôle dans les régions que les organismes civils n'atteignent pas ou qu'ils sont incapables de surveiller et de contrôler sans aide. Le ministère de la Défense nationale et les organismes civils entretiendront des liaisons étroites et constantes afin d'assurer l'exercice de la surveillance et du contrôle en temps et lieux opportuns, selon le déploiement qui s'imposera pour répondre aux normes fixées par le Gouvernement, et suivant le mode le plus économique.

Sécurité interne: Ces deux dernières années, l'expérience canadienne a révélé nettement la nécessité d'être en mesure de faire face avec efficacité à toute tentative future de dislocation, d'intimidation et de violence, en tant que leviers d'action politique. Les trois principaux cas où les Forces ont été utilisées récemment dans un tel rôle ont été pendant la grève de la police de Montréal, pendant la crise des enlèvements politiques en octobre dernier et pendant les émeutes au pénitencier de Kingston. Bien que, normalement, les désordres civils doivent être maîtrisés par les autorités civiles, et que les effectifs des forces policières municipales, provinciales et fédérales doivent être maintenus à des niveaux suffisants à cette fin, nous devons néanmoins prévoir la possibilité que surviennent de nouveau des états d'urgence qui obligeront les Forces canadiennes à venir en aide au pouvoir civil. Il importe donc que ce dernier puisse compter sur l'aide opportune des Forces armées. Le rôle de celles-ci dans de telles situations est important, et pourrait être crucial.

Outre la possibilité de futures crises au Canada, il est possible aussi que des événements violents ailleurs entraînent de semblables fléaux dans notre pays. Ce problème prend donc des dimensions internationales, et il semble en effet que la quasi-totalité du monde se soit déjà engagée dans une ère où l'ordre établi subira de plus en plus les assauts de la violence organisée. Il existe des moments de confrontation où un nombre grandissant de personnes semblent prêtes à recourir à la violence pour détruire le processus démocratique.

Expansion nationale

Même s'il existe d'abord et avant tout pour préserver la souveraineté et la sécurité, le ministère de la Défense nationale ne constitue pas moins une réserve de ressources et de possibilités sur lesquelles on a déjà compté par le passé et qui contribuent encore de plus en plus au développement économique et social du Canada. Par l'ardeur assidue vouée à leur devoir, les membres des Forces armées et les civils qui les soutiennent ont participé de

façon remarquable au maintien d'une société démocratique au Canada, face à la menace des défis externes.

Les Forces armées contribuent notablement et de maintes façons à l'unité et à l'identité du Canada. Elles groupent des Canadiens de toutes les régions du pays, de toutes les couches de la société, des deux principaux groupes linguistiques et d'autres origines, en une activité vraiment nationale, par sa portée et ses objectifs. Tous ces citoyens ont un caractère nettement canadien, que symbolise leur nouvel uniforme. Une carrière dans les Forces armées a permis à nombre de Canadiens de parfaire leurs études et leurs connaissances soit à l'université, soit dans une spécialité technique, soit encore dans un métier. L'influence des Forces armées s'étend aussi aux jeunes gens par l'entremise de programmes de cadets et de miliciens, et grâce au travail de nombreuses personnes qui s'occupent de mouvements de jeunesse. Le Ministère continue de considérer l'appui qu'il accorde à ces diverses activités comme un apport vital au bien-être de la jeunesse de notre pays.

Les caractéristiques propres aux Forces canadiennes rallient un commandement et une organisation efficaces, une extrême mobilité, beaucoup de souplesse, et une variété d'aptitudes et de spécialités beaucoup plus étendues que celles de tout autre organisme national. Pareilles qualités dotent le

Nos militaires apportent une aide pratique et spécialisée à la lutte anti-pollution.

Canada de ressources auxquelles il peut recourir au besoin, afin d'exécuter des programmes non militaires, de haute priorité et de grande importance pour l'expansion nationale. On visera d'abord à utiliser les Forces armées en vue de programmes conformes à leurs possibilités, afin qu'elles remplissent de façon efficace et rapide leurs rôles fondamentaux en matière de défense.

On fera donc appel aux Forces armées pour aider, de concert avec d'autres ministères du Gouvernement, au développement du secteur civil, notamment dans les régions éloignées où il est nécessaire de recourir à des groupes spéciaux disciplinés qui possèdent une vaste expérience de l'adaptation à des circonstances inusitées et exigeantes. Là où ce sera possible, on demandera également la participation de la Réserve. L'un des objectifs de cette politique est, en outre, de favoriser un plus grand engagement des Forces armées envers la collectivité et d'assurer ainsi que celle-ci prenne conscience des moyens dont se sert le secteur militaire pour contribuer à la réalisation des priorités et des objectifs nationaux.

Les Forces canadiennes ont contribué notablement au développement du grand Nord. Le réseau radio des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, établi en 1923, a tracé la voie aux communications dans cette région du pays. Avant la Seconde Guerre mondiale et durant les années d'après-guerre, les Forces armées furent très actives dans le domaine des relevés topographiques et de la photographie aérienne qui furent un élément clé de la cartographie de l'Arctique et de son ouverture au transport aérien.

La construction d'installations de défense dans le Nord canadien a permis la mise au point de nouvelles techniques pour aborder les problèmes causés par le pergélisol et autres conditions de l'Arctique, techniques qui furent extrêmement utiles au développement subséquent du grand Nord. Beaucoup a été fait pour la compréhension et la solution des problèmes spéciaux que posent les communications et la navigation dans l'Arctique. Un brise-glace des Forces armées a été le premier gros navire à franchir le Passage du Nord-Ouest. Avec l'aide du Conseil de recherches pour la défense, les Forces armées ont été à l'avant-garde de l'ouverture des territoires du grand Nord et ont fait œuvre de pionniers en ce qui concerne la solution des problèmes de son développement. Ce rôle s'accentuera avec le temps, plus particulièrement là où peuvent être mises à contribution les ressources de la Défense nationale dans les domaines du génie et de la construction.

En aidant les organismes civils à exercer un contrôle contre la pollution dans le territoire et les eaux territoriales du grand Nord, les Forces armées apporteront une contribution majeure à la préservation d'un environnement sain et à l'amélioration de la qualité de la vie. Les Forces armées et l'Organisation des mesures d'urgence continueront à jouer un rôle important sur le plan de l'aide et de l'assistance apportées dans les cas de sinistres naturels ou d'autres urgences civiles, y compris celles causées par le mazout répandu sur l'eau ou autres formes de pollution.

Le travail des Forces armées, de concert avec le Conseil de recherches pour la défense, en tant que membres du Groupe spécial du ministère des

Transports chargé des opérations de nettoyage après que le pétrolier *Arrow* se fut échoué l'an dernier dans la baie de Chédabouctou, illustre bien leur compétence dans ce domaine. Le ministère de la Défense nationale offrit un large éventail de services et de compétences qui comprennent un navire-base, des plongeurs expérimentés, un centre de communications d'urgence, des transports très rapidement disponibles, une expérience spécialisée en génie maritime et civil, de même que les connaissances scientifiques fondamentales nécessaires.

Depuis nombre d'années, les Forces armées apportent leur concours aux opérations de contrôle des inondations, à la lutte contre les feux de forêt, et jouent un rôle important dans les activités de recherches et de sauvetage aériennes et maritimes.

Les contributions importantes que les Forces armées canadiennes ont apportées à la suite des récents séismes au Pérou, et l'aide qu'elles ont dispensée au Pakistan après les inondations dans ce pays, ainsi que les vols de secours qu'elles effectuent encore pour les réfugiés en Inde orientale, tout cela démontre leur efficacité en matière d'opérations de secours sur le plan international. Ces opérations ont appuyé la politique étrangère du Canada et ont permis à celui-ci d'aider les malades et les sans-logis dans les régions sinistrées.

Les Forces armées peuvent aussi apporter un appui supplémentaire aux objectifs de notre politique étrangère par une participation accrue aux programmes d'aide économique. La Défense nationale est en mesure d'apporter son aide dans des domaines tels que le génie et la construction, les systèmes de logistique, la formation professionnelle et technique, les services consultatifs, les analyses de projets et le transport aérien. Le Ministère coopérera avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires extérieures en vue d'étudier l'emploi possible des capacités militaires, lorsque le besoin s'en fait sentir, pour le soutien de projets ou programmes d'aide déterminés.

Les dépenses pour la défense constituent une part importante des dépenses totales du gouvernement fédéral et ont une influence considérable sur l'économie canadienne. Ces dépenses qui représentent, en grande partie, les soldes versées aux militaires, les traitements payés aux fonctionnaires et divers paiements pour biens et services ont nettement favorisé la croissance économique du Canada. Bien que la solde des militaires et le salaire des employés civils soient décentralisés, et cela au profit de l'économie de chaque province, les achats de matériel militaire et autres fournitures ont eu tendance à se concentrer dans les régions les plus industrialisées du pays. Dans un avenir prévisible, le plus gros des achats au titre de la défense continueront de se faire dans ces régions industrialisées. Mais afin d'aider le Gouvernement à atteindre son objectif d'équilibre économique régional, on encouragera une décentralisation plus poussée des achats militaires dans toutes les régions du Canada, chaque fois que cela sera possible dans le cadre d'une efficacité économique à long terme.

Les principaux avantages économiques des activités de défense se situent sur le plan scientifique, technologique et industriel. Les besoins des Forces armées en équipement moderne et efficace, ainsi que les rapides progrès scientifiques et technologiques que connaît un tel équipement depuis la Seconde Guerre mondiale, ont été les catalyseurs qui ont activé l'instauration de nouvelles techniques dans l'industrie canadienne. Les Forces armées canadiennes et le Conseil de recherches pour la défense ont contribué à l'adoption de plusieurs perfectionnements, depuis les maisons mobiles et les nouvelles méthodes de traitement de la nourriture jusqu'aux appareils de navigation et à la technologie spatiale.

Le Programme de recherches industrielles pour la défense et les programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce jouent un rôle important dans le maintien d'une base industrielle durable pour la défense. L'aide financière que ces programmes comportent en matière de recherche industrielle, vise à assurer que les compagnies canadiennes puissent soutenir la concurrence sur le marché civil et de la défense, pour ce qui est de l'obtention de contrats pour la recherche, le développement et, finalement, la construction. Quelques exemples de cette aide comprennent le domaine des simulateurs de vol numériques, des avions à décollage court et vertical, et du radar de bord «doppler».

La recherche dans les universités bénéficie également d'un soutien considérable sous forme de subventions du Conseil de recherches pour la défense. Ces subventions ont été accordées dans plusieurs domaines qui comprennent la médecine aéronautique, la recherche aérospatiale et stratosphérique.

Des projets orientés vers la défense procurent fréquemment des avantages directs à l'industrie civile. Une découverte majeure, faite par le Conseil de recherches pour la défense sur les lasers à gaz, a placé le Canada à l'avant-garde dans ce domaine qui se développe rapidement. Deux sociétés canadiennes détiennent présentement un permis de développement du laser à gaz pour usage commercial. La simplicité de ce genre de laser va permettre à un grand nombre d'usagers, dont les petites industries et les laboratoires, de se procurer des instruments puissants à un coût peu élevé. Autre exemple: l'étude des systèmes sous-marins de soutien de la vie a conduit au développement d'une calculatrice analogique pneumatique pour mesurer la décompression, calculatrice qui est maintenant produite en série avec l'aide technique continue du Conseil de recherches pour la défense.

Le programme canadien de satellites s'est développé surtout grâce aux compétences et aux ressources du ministère de la Défense. C'est ce qui a permis au Canada de demeurer à l'avant-garde dans ce domaine de la technologie, et a jeté les bases d'un programme de satellites qui a été placé sous le contrôle du ministère des Communications. *Alouette I* a été entièrement conçu et construit par des membres de l'Établissement de recherches en télécommunications pour la défense. Avec *Alouette II* et *ISIS-A*, on a saisi l'occasion de faire entrer l'industrie dans le programme de satellites. Pour

les sociétés participantes, il en est résulté la création de nouvelles compétences ou le perfectionnement d'anciennes, et elles reçoivent maintenant des contrats en provenance de l'étranger.

De tels succès ne s'obtiennent que si l'on maintient un haut niveau de compétences dans les domaines scientifique et technique, et le rythme toujours croissant de l'évolution dans ces domaines exige des efforts considérables, si l'on veut demeurer concurrentiel. La participation du Canada aux travaux de recherche en matière de défense qui se poursuivent à l'échelle internationale est considérée comme essentielle. Dans divers secteurs, dont certains ont été mentionnés ci-dessus, le Canada a apporté une contribution importante, tandis que dans d'autres, il reçoit beaucoup plus qu'il ne donne.

Afin de remplir les rôles qui leur sont confiés, les Forces armées doivent disposer d'un matériel complexe et coûteux. Cependant, lorsqu'en 1959 le Canada a été contraint d'abandonner la réalisation de l'intercepteur *Arrow*, il a appris à ses dépens qu'il était peu rentable pour un pays de produire en série restreinte un matériel coûteux et compliqué. Beaucoup de pays, en raison des coûts élevés et de la complexité des matériels militaires modernes, et de la nécessité de les produire en grande quantité, en sont venus à la conclusion que de tels programmes ne pouvaient être rentables que s'ils étaient entrepris en collaboration avec d'autres pays.

Par conséquent, une large part des crédits que le Canada affecte à la production de son matériel militaire est dépensée à l'étranger, notamment

Des véhicules blindés transportent nos troupes au cours d'un exercice d'hiver.

aux États-Unis. Afin d'obtenir en retour certains avantages économiques, industriels et technologiques, et maintenir en même temps sa propre industrie de défense, le Canada a conclu avec ses alliés des accords qui permettent à l'industrie canadienne, soit de participer à la production du matériel, soit de leur fournir des produits de défense d'une valeur équivalente. C'est cette collaboration avec les États-Unis et ses autres alliés à des programmes conjoints de production et de développement qui permet au Canada de doter ses Forces armées du meilleur matériel possible à des prix très avantageux.

Priorités de la politique de défense du Canada

La politique énoncée par le Premier ministre, le 3 avril 1969, a donné lieu à une réorientation des activités des Forces armées canadiennes, en vue d'assurer que les priorités de défense puissent servir les intérêts du pays et refléter l'évolution de la situation internationale. En conséquence, les Forces canadiennes se sont vu confier quatre tâches principales que l'on peut définir brièvement comme il suit:

a) la surveillance de notre territoire et de nos côtes, c'est-à-dire la protection de notre souveraineté;
b) la défense de l'Amérique du Nord en coopération avec les forces des États-Unis;
c) l'observation des engagements que nous pourrons conclure avec l'OTAN; et
d) l'exécution des opérations internationales de maintien de la paix dont nous pourrons nous charger à l'occasion.

Nous procéderons maintenant à un examen détaillé des quatre domaines précités de notre politique de défense, afin d'évaluer les tâches qu'ils comportent par rapport aux priorités établies et en tenant compte du facteur coût/efficacité et des avantages accessoires de chacune des options. En raison de ressources restreintes dont le Canada dispose en matière de défense, ses Forces armées, au lieu d'aspirer à un haut degré de spécialisation, doivent rechercher la polyvalence en ce qui a trait au personnel et au matériel afin d'assurer, le plus efficacement, l'utilisation des ressources disponibles.

Protection du Canada

Indépendamment de l'aide au pouvoir civil, dont nous parlerons plus loin, ce rôle des Forces armées comporte deux aspects principaux, à savoir la surveillance et le contrôle. En matière de surveillance, nous devons assurer la détection et l'identification afin de nous renseigner sur les événements qui se produisent sur notre territoire, aussi bien que dans notre espace aérien et sous nos eaux côtières. Le contrôle entend les actes appropriés qui doivent être posés pour assurer le respect des lois et règlements.

Surveillance

Non seulement la surveillance militaire est-elle essentielle à la protection du Canada et de ses intérêts, mais elle constitue également une contribution indispensable à la défense du continent nord-américain et, dans un contexte plus large, à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. La surveillance que nous exerçons en vertu de nos accords de sécurité collective vise à donner l'alerte en cas de tout acte de nature hostile de la part de forces militaires étrangères. D'autre part, le Canada se doit aussi d'assurer une certaine surveillance à l'échelon national, afin de se renseigner sur les événements importants qui peuvent survenir sur terre, sur mer ou dans son espace aérien.

Surveillance aérienne: Afin d'identifier presque tous les avions qui traversent l'espace assujetti au contrôle du trafic aérien, on compare les pistes radar avec les plans de vol préalablement déposés, ou on a recours aux communications sol-air, grâce à la coopération des équipages en cause. Pour être en mesure de transmettre les plans de vol dans les délais prescrits, il faut disposer d'un réseau de communications d'une grande complexité. Comme les données dont a besoin l'organisme civil du trafic aérien sont à peu près les mêmes que celles qui servent à l'identification en vue de la défense aérienne, une coopération étroite des autorités civiles et militaires constitue la façon de procéder la plus pratique. A cet égard, l'intégration est déjà en bonne voie, et pourra sans doute s'accroître, à l'avantage de tous les intéressés.

De vastes systèmes de surveillance font actuellement partie du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), mais ils servent également, sur le plan national, à observer une partie de notre espace aérien. Depuis quelques années, à mesure que s'est atténuée la menace posée par les bombardiers, on a décidé, par mesure d'économie, de mettre fin aux activités d'un certain nombre d'installations radar, dont plusieurs étaient mises en service par les États-Unis. Au début de l'année, les États-Unis ont informé le Canada de leur intention de fermer deux stations radar qu'ils dirigeaient au Canada, à Melville, près de Goose Bay, au Labrador, et à Stephenville, à Terre-Neuve. Afin de maintenir, dans la région du Labrador, la couverture radar qui est essentielle aux services efficaces de surveillance et de contrôle sur la côte est, le Gouvernement a décidé de faire de la station radar de Melville une installation canadienne.

Surveillance maritime et terrestre: Le Canada dispose actuellement de moyens considérables pour assurer la surveillance de ses eaux dans la zone tempérée. La surveillance des terres et des eaux arctiques peut s'effectuer par des avions de patrouille à long rayon d'action, mais l'obscurité et les conditions atmosphériques restreignent leur activité. Quant à la surveillance que peuvent exercer les navires, elle se limite aux périodes de l'année où les eaux ne sont pas bloquées par les glaces. Enfin, vu les vastes étendues des régions arctiques, il ne serait guère pratique de confier aux forces terrestres la surveillance générale au sol. Le ministère de la Défense nationale est à évaluer les défis que peut poser le Nord canadien, et y accroîtra les mesures de surveillance, s'il y a lieu.

Pour exercer la surveillance des étendues maritimes et terrestres, nous disposons actuellement de l'avion de patrouille *Argus* à long rayon d'action, qui a été conçu et acquis spécialement en vue de la détection et du pistage des sous-marins. L'appareil *Tracker* possède des moyens à peu près équivalents, bien que son rayon d'action soit beaucoup moins long. Comme l'*Argus* et le *Tracker* pourraient être maintenus en service au moins jusqu'à la fin de la présente décennie, nous n'aurons pas nécessairement besoin d'une nouvelle classe d'avions du même type avant plusieurs années. Toutefois, pour être maintenu en bon état de vol, l'*Argus* devrait faire l'objet de remises en état. A cet égard, on entreprendra une analyse approfondie des solutions.

L'avion *CF-5* a été acquis en vue d'assurer un appui tactique non nucléaire, et participera régulièrement aux opérations des forces terrestres. Les appareils *CF-5* seront également appelés à fournir des moyens rapides de reconnaissance photographique sur notre territoire, aussi bien qu'au large de nos côtes. En outre, un certain nombre de *CF-5* serviront à l'entraînement avancé, effectué actuellement à bord du *T-33*, ce qui obviera à la nécessité d'acquérir un nouvel appareil à cette fin.

Bien que le Canada possède une capacité raisonnable en ce qui a trait à la détection des sous-marins dans la zone tempérée, les moyens dont il dispose pour exercer cette activité dans l'Arctique sont très limités. Il pour-

rait être souhaitable d'accroître cette capacité par une surveillance périphérique du milieu sous-marin, particulièrement dans les détroits qui relient la baie Baffin à l'Arctique et à l'Atlantique. En conséquence, le Gouvernement entreprend une étude en vue de déterminer le coût et la possibilité de mise en service d'un système limité de surveillance des profondeurs sous-marines, qui donnerait l'alerte en cas d'activité maritime inusitée. Le Conseil de recherches pour la défense joue un rôle important dans ces études. Si l'établissement d'un tel système était approuvé, il pourrait faire partie de l'ensemble des moyens de surveillance mis en œuvre pour l'Amérique du Nord afin de déceler la présence de sous-marins inconnus.

Les Forces armées ont déjà en service un submersible ou sous-marin miniature. Les submersibles pourraient apporter une précieuse contribution à la recherche, de même qu'à la surveillance du plateau continental et des grands fonds. De concert avec certains organismes civils, les Forces armées et le Conseil de recherches pour la défense mettront au point un programme d'activités sous-marines d'intérêt national.

Aide aux autorités civiles: Grâce à la surveillance générale de l'espace aérien et des eaux du Canada qu'exige la sécurité nationale, il sera possible d'appuyer davantage certains autres ministères. A la suite d'entretiens avec les ministères chargés de la protection de divers intérêts particuliers, on a déjà signalé plusieurs domaines où les Forces armées devront jouer un rôle plus important. On poursuivra l'étude de ces questions, afin de s'assurer que, dans l'ensemble, l'effort national tend aussi bien à satisfaire aux exigences du Gouvernement qu'à utiliser avantageusement les ressources disponibles.

Voici certaines des activités dont il s'agit:

a) la surveillance générale de flottilles de pêche étrangères dans certaines zones au large des côtes;

Nos forces régulières et de réserve sont souvent appelées à aider les autorités civiles.

b) des missions spéciales de reconnaissance rapide, en vue de localiser les flottilles de pêche qui se sont déplacées sans réapparaître aux endroits prévus;
c) la surveillance de certaines zones dans les eaux littorales, en vue de déceler et de signaler toutes activités soupçonnées de sismologie de nature illégale, ou autres recherches;
d) la participation aux travaux de reconnaissance des eaux bloquées par les glaces;
e) au besoin, la surveillance des eaux septentrionales et des eaux canadiennes au large des côtes est et ouest, en vue de déceler la pollution;
f) la surveillance des eaux territoriales canadiennes, en vue de déceler et de signaler la présence illégale de bâtiments étrangers;
g) la surveillance des emplacements de travaux d'exploration et d'exploitation minières dans le Nord canadien, lorsqu'il y a lieu d'en vérifier l'endroit et la nature;
h) pendant la saison appropriée, la disponibilité de places à bord d'avions affectés à la surveillance des régions septentrionales, en vue de permettre l'observation de la faune.

Contrôle

Outre leur rôle de surveillance, les Forces armées doivent également pouvoir remplir celui de contrôle qui vient s'ajouter aux autres mesures nécessaires à la protection du Canada et de ses intérêts. Cela devrait inclure la capacité d'appliquer ces mesures, si les lois venaient à être transgressées. La protection de nos intérêts nationaux cadre tout à fait, et vient même compléter l'engagement que nous avons pris d'assurer la sécurité collective en décourageant toute attaque armée venant de l'étranger ou en la repoussant.

Contrôle aérien: La non-observance des règlements de l'espace aérien national prévoit des sanctions qui sont ordinairement prises, à l'égard du pilote ou du propriétaire d'un avion coupable d'un tel geste ou qui refuse de coopérer, une fois que l'appareil a atterri. De temps à autre, cependant, un avion est repéré au moyen du radar mais ne peut pas être identifié par corrélation du plan de vol ou par voie de communication. Si cet avion ne peut pas être reconnu comme étant un avion militaire ou civil circulant selon les règles, il faut envoyer un intercepteur qui se chargera de l'identifier et, au besoin, de le forcer à atterrir.

Le Gouvernement a l'intention d'utiliser ses moyens de défense aérienne à son plus grand avantage en permettant aux avions canadiens d'intercepter et d'identifier, dans un espace aérien le plus étendu possible, les intrus. A l'heure actuelle, l'identification des avions n'est possible que dans cette partie de l'espace aérien national exploré par le radar.

Les intercepteurs *CF-101* (*Voodo*) sont stationnés aux bases des Forces canadiennes de Chatham, au Nouveau-Brunswick, de Bagotville (avec dé-

tachement à Val-d'Or), au Québec, et de Comox, en Colombie Britannique. Grâce au programme NORAD, les besoins en matière de défense aérienne dans les régions où les appareils canadiens ne sont pas déployés sont surtout comblés par des intercepteurs en provenance des bases américaines. Du strict point de vue de la défense aérienne, que l'avion soit américain ou canadien importe peu, mais du point de vue national, le Gouvernement est d'avis que l'identification en temps de paix devrait normalement être l'œuvre d'avions canadiens.

Le Gouvernement a donc décidé que les appareils *CF101* devraient, en tout temps, être en mesure d'entreprendre des missions d'interception et d'identification des couloirs d'approche de l'est du Canada, et des dispositions vont être prises à cet égard. Le Gouvernement a également pris la décision d'utiliser les *CF104* stationnés actuellement à Cold Lake, en Alberta, comme escadron d'entraînement opérationnel, de sorte que le Canada possédera ses propres moyens d'interception et d'identification dans les provinces de la Prairie.

Le Gouvernement poursuivra l'étude des possibilités qui lui sont offertes d'utiliser les radars de surveillance, soit aéroportés ou aérotransportables, de sorte que le contrôle de l'espace aérien pourra être effectué où et quand il le faudra. Par exemple, la protection de nos intérêts pourra, à l'avenir, exiger le contrôle du trafic aérien par l'établissement de corridors dans certaines parties du Nord canadien.

Contrôle maritime: Les forces aériennes et navales affectées à la défense maritime du Canada disposent de vastes moyens d'exercer le contrôle de nos eaux territoriales, de nos zones de pêche et de lutte contre la pollution, et des eaux recouvrant le plateau continental. C'est grâce à des opérations continuelles et par des efforts communs coordonnés, souvent en collaboration avec des organismes d'autres ministères, qu'il est possible d'atteindre le niveau de contrôle souhaité. Bien qu'à l'heure actuelle nos navires ne puissent, sans danger, circuler dans les champs de glace ni à des latitudes dépassant 65° nord, et ce, en tout temps de l'année, ces bâtiments sont utilisés davantage dans les eaux septentrionales au cours des mois d'été.

Les Forces canadiennes poursuivent un programme intensif d'essais sur l'hydroptère *Bras-d'Or*, conçu et construit au Canada. La décision d'utiliser l'hydroptère pour la surveillance et le contrôle reposera sur une étude menée en fonction du coût/efficacité. Cette étude décidera des caractéristiques de rendement optimal pour ce rôle particulier, aussi bien que sur la possibilité d'utiliser plutôt des navires de patrouille rapides de conception et de déplacement courants. L'étude devra porter sur le système d'armement qui conviendra à une telle unité, compte tenu du rôle de surveillance et de contrôle qui lui a d'abord été assigné, ainsi que sur la possibilité de l'équiper de façon à lui permettre de remplir certains autres rôles. On continuera d'étudier la possibilité d'affecter des aéroglisseurs à un rôle militaire dans l'Arctique.

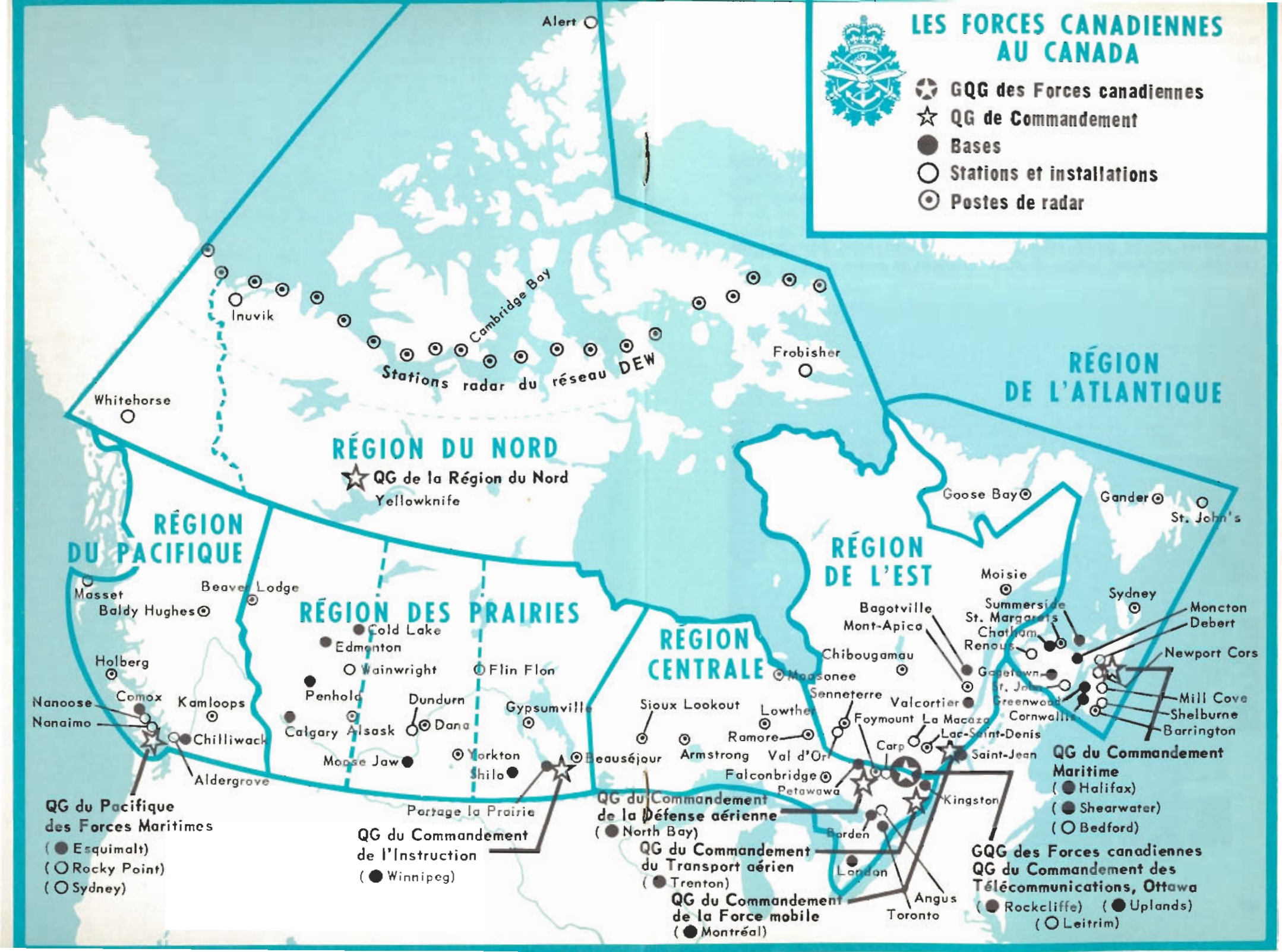
LES FORCES CANADIENNES AU CANADA
GQG des Forces canadiennes
QG de Commandement
Bases
Stations et installations
Postes de radar
Alert
Inuvik
Cambridge Bay
Stations radar du réseau DEW
Frobisher
Whitehorse
RÉGION DU NORD
QG de la Région du Nord
Yellowknife
RÉGION DE L'ATLANTIQUE
Goose Bay
Gander
St. John's
RÉGION DU PACIFIQUE
Masset
Baldy Hughes
Beaver Lodge
RÉGION DES PRAIRIES
Cold Lake
Edmonton
Wainwright
Flin Flon
Holberg
Nanoose
Nanaimo
Comox
Kamloops
Chilliwack
Aldergrove
Penhold
Calgary
Alsask
Dundurn
Dana
Gypsumville
Moose Jaw
Yorkton
Shilo
Portage la Prairie
RÉGION CENTRALE
Sioux Lookout
Armstrong
Beauséjour
Ramore
Lowther
Senneterre
Chibougamau
Moosonee
Gypsumville
Falconbridge
Petawawa
Val d'Or
Carp
Foymount
Valcartier
La Macaza
Lac-Saint-Denis
Saint-Jean
RÉGION DE L'EST
Moisie
Bagotville
Mont-Apica
Summerside
St. Margarets
Chatham
Renous
Gagetown
Cornwallis
Sydney
Moncton
Debert
Newport Cors
Mill Cove
Shelburne
Barrington
QG du Pacifique des Forces Maritimes
(Esquimalt)
(Rocky Point)
(Sydney)
QG du Commandement de l'Instruction
(Winnipeg)
QG du Commandement de la Défense aérienne
(North Bay)
QG du Commandement du Transport aérien
(Trenton)
QG du Commandement de la Force mobile
(Montréal)
Borden
London
Toronto
Angus
Kingston
QG du Commandement Maritime
(Halifax)
(Shearwater)
(Bedford)
GQG des Forces canadiennes
QG du Commandement des Télécommunications, Ottawa
(Rockcliffe) (Uplands)
(Leitrim)

On a également envisagé la possibilité d'intensifier notre aide aux autres ministères en matière de contrôle, et les conclusions ont démontré ce qui suit:

a) que nos navires devraient être prêts à accorder, à la demande, leur appui lorsqu'il s'agit de refouler les flottes de pêche qui s'aventurent dans les eaux territoriales ou les zones de pêche canadiennes de l'Atlantique ou du Pacifique;

b) que nous devrions, à l'occasion, procéder à l'arrêt, à l'intérieur de nos eaux territoriales et des zones de lutte contre la pollution, de tout navire étranger qui enfreindrait les règlements anti-pollution canadiens.

Les Forces armées seront prêtes à répondre à tout appel provenant des autorités compétentes lorsque de telles situations se présenteront.

Des destroyers du Commandement maritime au cours d'un exercice OTAN dans l'Atlantique.

Contrôle terrestre: Les Forces canadiennes actuelles suffisent à assurer une surveillance et un contrôle efficaces. Les trois groupements de combat stationnés au Canada sont aérotransportables, et le Régiment aéroporté canadien est bien entraîné pour les opérations dans le Nord canadien. Que la défense du continent nord-américain devienne nécessaire, il existe entre le Canada et les États-Unis un accord de défense mutuelle.

On insiste beaucoup sur l'entraînement des Forces armées à vivre et à travailler dans l'Arctique. Un quartier général de la Région du Nord a été établi à Yellowknife, et un personnel de liaison s'est installé à Whitehorse. On songe à établir d'autres bases de moindre importance dans le grand Nord, en particulier dans les îles de l'Arctique, et à donner suite à la demande de remettre sur pied les Rangers. La Défense nationale étudie également le besoin de créer une école spéciale d'entraînement que fréquenteront tous ceux qui seront affectés à des postes dans le grand Nord. De plus, on veut savoir si l'équipement actuel, notamment les véhicules se déplaçant sur la neige, répondent aux exigences.

Aide au pouvoir civil

Les Forces armées canadiennes, notamment l'élément Terre, ont toujours été appelées à venir en aide au pouvoir civil, chaque fois qu'il était nécessaire, et les événements de l'an dernier ont démontré à quel point ce rôle pouvait devenir important. Une des tâches confiées aux trois groupements de combat ainsi qu'au Régiment aéroporté est d'appuyer, s'il y a lieu, des opérations de sécurité intérieure. En cas d'urgence, on pourrait faire appel à des forces terrestres supplémentaires en puisant à même les réserves ou les formations affectées à d'autres fonctions. La formation militaire que le soldat canadien reçoit actuellement le prépare d'une manière idéale à jouer ce rôle. La discipline et la retenue, qui sont essentielles dans un tel cas, sont une partie très importante d'une bonne formation militaire.

La défense de l'Amérique du nord

Le système de dissuasion nucléaire

Seule une attaque nucléaire déclenchée sur une grande échelle constitue une menace militaire, directe et extérieure, à la sécurité nationale du Canada. Un équilibre stratégique stable réduit considérablement la possibilité que l'U.R.S.S. et les États-Unis s'engagent délibérément dans une guerre nucléaire; l'équilibre agit comme une dissuasion mutuelle. Nous sommes loin d'un système théorique idéal de maintien de la paix mais, tout en continuant à participer aux pourparlers sur le contrôle des armements, le Gouvernement est convaincu qu'il n'y a rien qui puisse remplacer ce système à l'heure actuelle. Le Canada doit donc s'efforcer d'appuyer le système actuel et de s'assurer qu'il continue à être efficace.

Les intérêts du Canada sont étroitement liés à ceux des États-Unis en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord. Même si, au cours d'une guerre nucléaire générale, aucune ogive nucléaire ne devait tomber effectivement au Canada, une attaque stratégique contre les États-Unis qui causerait la mort de plus de 100 millions de personnes aurait des conséquences catastrophiques pour notre pays.

Un ennemi éventuel ne peut concevoir l'Amérique du Nord que comme un seul ensemble d'objectifs. Il est logique que les centres urbains et industriels du Canada constituent des objectifs dans le plan d'ensemble d'une attaque nucléaire stratégique contre l'Amérique du Nord, parce que la plupart d'entre-eux sont concentrés dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région des Grands Lacs, près de la frontière canado-américaine, et que les économies du Canada et des États-Unis sont étroitement liées. Peu importe les circonstances qui pourraient être la cause d'une telle attaque, nous y serions mêlés inévitablement, ne serait-ce qu'en raison de notre situation géographique, et notre politique d'action doit logiquement se fonder sur ce principe.

Le Gouvernement en est donc arrivé à la conclusion, dans sa révision de la politique de défense, que la coopération avec les Forces armées des États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord sera toujours nécessaire, aussi longtemps que la sécurité commune des deux pays dépendra de la stabilité de l'équilibre des forces stratégiques. Le Canada vise à contribuer efficacement, dans la mesure de ses moyens, au maintien de la stabilité par son aide aux systèmes de surveillance et d'alerte, et en ce qui concerne la protection du potentiel de riposte des États-Unis au besoin. La coopération entre le Canada et les États-Unis dans la défense commune de l'Amérique du Nord est dictée par des motifs de souveraineté et de sécurité.

La contribution du Canada

Le présent document expose ce que le Gouvernement considère comme étant la contribution la plus appropriée et la plus efficace du Canada, compte tenu des incidences politiques, stratégiques, économiques et militaires. Étant donné les ressources dont dispose la Défense et le nombre quasi illimité d'usages que l'on exige d'elle, la contribution sera telle qu'elle concernera directement le rôle de surveillance et de contrôle assigné aux Forces armées.

Dans le passé, le Canada a contribué à la Défense aérienne en fournissant des avions intercepteurs, des missiles sol-air, des installations radar et des quartiers généraux de communications ou à des fins connexes. Le Canada a bénéficié de cette activité, menée depuis 1958 dans le cadre du NORAD, sur trois plans principaux:

—elle a contribué à assurer la protection de la force de dissuasion des États-Unis contre ce qui était alors la principale menace, soit une attaque de bombardiers soviétiques;
—elle a permis une défense hors des zones habitées du Canada; et
—elle a augmenté la maîtrise du Canada sur son propre territoire.

Quant à la défense maritime, la participation du Canada se fait dans le cadre d'accords avec les États-Unis, selon lesquels les forces du Canada sont chargées de patrouiller les mers sur son littoral. Ces accords ont été bénéfiques pour le Canada à deux points de vue:

—ils ont permis une surveillance des mers attenantes contre les navires et les sous-marins, ainsi qu'un avertissement de tout acroissement de forces ennemies en puissance; et
—ils ont fourni la capacité nécessaire de faire face à toute activité ennemie.

Alerte et défense contre les missiles balistiques

Divers systèmes de surveillance avertissent d'une attaque contre l'Amérique du Nord par des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM). Aucun de ces systèmes n'est établi au Canada, mais les lignes de communi-

cations du Réseau de détection lointaine des missiles balistiques (BMEWS) traversent le Canada en direction du quartier général canado-américain du NORAD à Colorado Springs. Les États-Unis étudient certaines améliorations à apporter au système de détection des missiles balistiques, mais aucune ne nécessite un emploi plus considérable du territoire canadien. Les Forces canadiennes maintiennent également une caméra «Baker-Nunn» à Cold Lake dans le cadre du Système américain de détection et de pistage dans l'espace (SPADATS).

Certains Canadiens se sont dit inquiets des conséquences qu'entraînerait l'interception de missiles au-dessus du territoire canadien par des missiles anti-missiles basés aux États-Unis. On doit comprendre, cependant, que le système de défense ABM aux États-Unis ne fonctionnerait que durant une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord. Dans de telles circonstances, l'absence ou la présence d'interceptions au-dessus du territoire canadien ne causerait que peu de différence à la population concernée, tant en termes de retombées radioactives que de toute autre manière. En réalité, si des interceptions se produisaient au-dessus du Canada, les effets qu'en ressentirait la population de ce pays seraient,—il existe une certitude presque absolue à ce sujet,—moindres que si les fusées atteignaient leurs objectifs situés aux États-Unis. Le système est organisé de manière à minimiser pour les missiles *Spartan* et *Sprint* la possibilité de causer quelque dommage appréciable aux régions situées sous leurs points d'éclatement. De plus, si l'on se fonde sur les plans actuels de déploiement, les seules interceptions qui pourraient se produire au-dessus du Canada seraient celles qui seraient effectuées à l'aide des fusées *Spartan,* c'est-à-dire des interceptions qui se dérouleraient au-dessus de l'atmosphère.

À une époque où la question des systèmes de défense anti-missiles est d'une importance évidente pour le Canada et a dès lors été suivie de près par le Gouvernement, les États-Unis, en ce qui concerne leur système de défense anti-missiles, ne comptent plus désormais sur le territoire canadien comme au cours des années 1950 et 1960, époques d'utilisation des systèmes de défense contre les bombardiers, et n'ont ni demandé ni suggéré la participation du Canada.

Les conversations sur la limitation des armements stratégiques marquent un certain progrès, comme l'atteste le fait que les États-Unis et l'U.R.S.S. ont annoncé le 20 mai 1971 une entente visant à se concentrer cette année sur un accord concernant le déploiement limité des missiles anti-missiles (ABM). Les deux pays s'entendront aussi sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives. Le Gouvernement canadien partage la conviction exprimée par les deux camps que cette manière d'agir créera des conditions plus favorables à d'autres négociations visant à limiter toutes les armes stratégiques. Si un accord intervenait là-dessus, ce serait un tournant historique dans le domaine des efforts déployés pour enrayer la course aux armes nucléaires, et renforcer la sécurité nationale et internationale par le contrôle des armes nucléaires.

Alerte et défense maritimes

Les forces maritimes du Canada peuvent détecter et surveiller, dans les eaux situées hors des côtes du Canada, les opérations des puissances maritimes qui pourraient éventuellement devenir hostiles. Tout comme cela se fait pour assurer la défense de l'espace aérien, ainsi la constante surveillance que l'on fait contribue à assurer la stabilité de l'équilibre international, en manifestant la capacité de détecter tout préparatif hostile de la part d'un agresseur éventuel. En réalité, la plus grande partie des forces maritimes du Canada posséde un haut degré de souplesse, en ce sens qu'elles peuvent être utilisées tant pour la défense de l'Amérique du Nord que pour la protection des intérêts maritimes du Canada par des mesures de surveillance et de contrôle.

La dernière décennie a vu une évolution rapide se manifester, évolution qui a abouti au déploiement de la puissance navale soviétique sur tous les points du globe. La puissance des sous-marins soviétiques lanceurs de fusées, en particulier, s'est considérablement accrue, tant sur le plan des effectifs que sur le plan de la capacité.

En 1965, le Gouvernement a décidé de se porter acquéreur de quatre destroyers porte-hélicoptères (de la classe des DDH 280), dont deux seront disponibles vers la fin de 1972, les autres le devenant en 1973. On a jugé nécessaire d'acquérir de tels navires pour remplacer certaines des unités alors en service qui étaient en train de devenir désuètes. Les fins assignées à ces navires sont d'ordre général, et leur utilisation sera plus souple que celle de tout autre destroyer actuellement en service. Ils seront ainsi plus aptes à remplir chacune des tâches que comportent les nouveaux objectifs de la défense.

Le Canada dispose maintenant de vingt destroyers, de trois navires de soutien, de quatre sous-marins et de plusieurs escadrons d'*Argus* et de *Tracker*. Bien que cette force soit très souple, et qu'elle le deviendra davantage après l'acquisition des quatre nouveaux DDH, elle a tout de même été conçue comme une force hautement spécialisée dans la lutte ASM. Quoique la possibilité de faire la chasse aux sous-marins soit destinée à être maintenue comme l'une des tâches des forces maritimes d'utilité générale, l'accent que l'on met actuellement sur la guerre anti-sous-marine en tant qu'effort dirigé contre les missiles balistiques lancés à partir de sous-marins (SLBM) sera tout de même réduit au profit des autres tâches d'ordre maritime.

Le Gouvernement estime qu'il est maintenant nécessaire de donner une nouvelle orientation aux Forces maritimes du Canada, tout en ayant comme objectif à long terme de former un système de défense doté d'un potentiel d'utilisations d'ordre général qui soit plus adaptable. La nécessité qu'il y a de posséder une certaine souplesse est liée à l'impossibilité de savoir de manière précise quelles activités maritimes seront nécessaires au cours des prochaines années et quelles autres activités ne le seront pas. Voilà pourquoi il est très préférable d'affecter les Forces maritimes du Canada à des tâches d'ordre général. Selon la durée de l'équipement actuel, il faudra une période de

temps assez longue pour donner à une telle politique sa pleine efficacité; mais cette façon de concevoir les choses régira par la suite tout autant l'acquisition de nouveaux équipements pour les Forces maritimes que les modifications à apporter à l'équipement actuel, là où de telles modifications pourraient être apportées. Cette politique servira également de ligne de conduite à l'entraînement des effectifs maritimes.

Alerte et défense contre les bombardiers

Si une attaque nucléaire se déclenchait, il est fort probable que les forces nucléaires soviétiques seraient utilisées selon un plan bien concerté et que nous n'en aurions qu'un court avertissement, afin d'obtenir le plus grand effet de surprise. Les bombardiers soviétiques stratégiques, au nombre d'environ 150, auraient pour tâche de continuer l'action ainsi commencée. Cette façon d'agir aurait en grande partie pour cause l'efficacité du système d'alerte du NORAD. Les bombardiers seraient probablement lancés à l'attaque en même temps que les missiles mais n'atteindraient l'Amérique du Nord que plusieurs heures après ces derniers et le feraient probablement en vue d'atteindre des objectifs ne requérant aucune attaque surprise ou des objectifs attaqués sans succès par les missiles. Dans une telle perspective, le problème qui se pose est de savoir quelle importance le Canada devrait dorénavant accorder à son système de défense anti-bombardiers.

Il ne fait aucun doute qu'il sera encore nécessaire d'avoir recours à des systèmes modernes de surveillance car, s'il n'était pas fait usage de tels

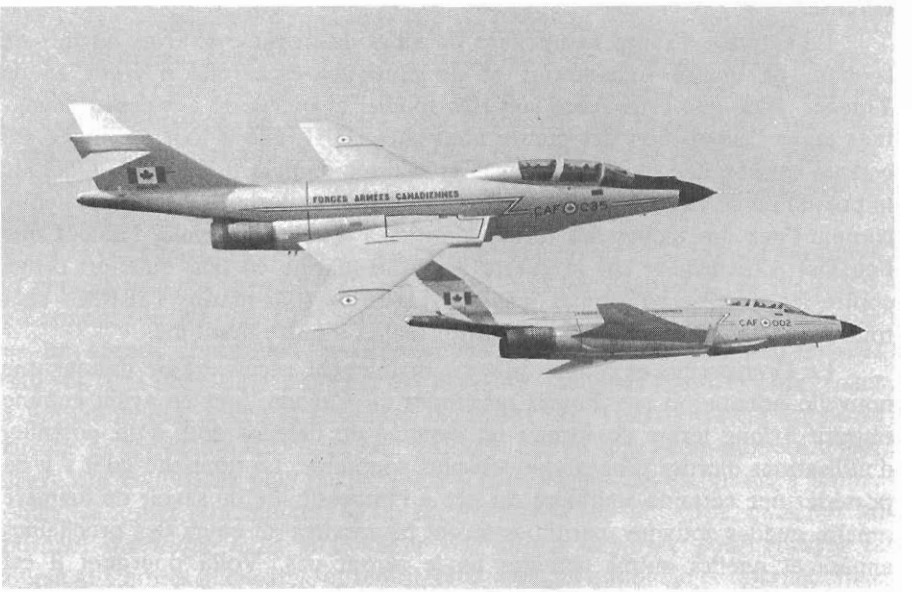

Les intercepteurs CF-101 du Commandement de la défense aérienne renforcent le NORAD.

moyens, on permettrait dès lors aux bombardiers de s'approcher subrepticement de l'Amérique du Nord et d'ajouter ainsi une force très importante au poids déjà lourd de l'attaque. Les systèmes de surveillance présentement en usage au Canada contribuent de la sorte à la dissuasion en empêchant les Soviétiques de lancer leurs bombardiers contre l'Amérique du Nord avant d'y lancer leurs missiles, puisque le système de détection du NORAD ferait connaître l'imminence de l'attaque et pourrait inviter les missiles américains à une riposte préemptive et dévastatrice.

L'époque où il était nécessaire de posséder un tel système de défense pour assurer la protection de la force de dissuasion des États-Unis est maintenant révolue. La puissance certaine de destruction et de représailles que possèdent les États-Unis repose maintenant en grande partie sur la force de frappe des missiles intercontinentaux (ICBM) et sur celles des missiles lancés à partir de sous-marins (SLBM), et la principale menace contre cette puissance provient des missiles soviétiques lancés à partir de bases continentales, tels en particulier les énormes missiles du type SS-9.

Les missiles BOMARC utilisés au Canada constituaient un apport relativement important à l'époque où existait un système complet de défense contre les bombardiers pour assurer la protection des centres urbains et industriels, tout aussi bien que pour protéger le pouvoir de dissuasion qui était constitué principalement de la force de bombardement des États-Unis. Le déploiement effectué par l'U.R.S.S. d'une force constituée de milliers de missiles a considérablement transformé la situation stratégique. Les BOMARC sont devenus extrêmement vulnérables aux attaques des missiles puisqu'ils ne peuvent pas être dispersés comme le peuvent les avions. Et, qui plus est, les BOMARC sont disposés de manière à assurer la défense de l'est de l'Amérique du Nord, tandis que la partie la plus importante des forces stratégiques de représailles des États-Unis, basée à terre, est située dans le moyen-ouest. Vu que, selon toute vraisemblance, aucun système complet de défense de la population ne sera disponible dans un avenir prévisible, le Gouvernement en a conclu qu'il n'y a plus de raison suffisante de maintenir l'emploi des BOMARC au Canada. C'est pourquoi ce système sera désaffecté. Des accords seront conclus en vue de minimiser les conséquences économiques de cette décision.

Pour apporter sa contribution à la stabilité, le Canada maintiendra à son niveau actuel le nombre de ses appareils d'interception, puisque les bombardiers soviétiques pourraient grossir considérablement la deuxième vague des attaques lancées contre l'Amérique du Nord. Les Soviétiques pourraient également être tentés de reconstituer leurs forces de bombardement à long rayon d'action s'ils estimaient ne rencontrer absolument aucun système de défense contre ces forces. De plus, les appareils d'interception sont nécessaires à l'identification des avions en temps de paix, de même qu'au maintien d'un contrôle complet de l'espace aérien. Les intercepteurs canadiens sont situés de manière à maximiser les possibilités d'organiser la défense au nord des régions densément peuplées.

Afin d'assurer un système efficace de dissuasion à l'heure actuelle, il est constamment nécessaire de maintenir un contrôle opérationnel intégré des forces disponibles en vue de la défense du Canada et des États-Unis, tel que prévu par l'accord NORAD signé en 1958 et renouvelé en 1968. Cet accord ne spécifie aucun niveau de forces, équipement ou installations, de telle sorte que la nature et l'étendue de la contribution du Canada restent matière à décision pour le gouvernement du Canada. L'accord relatif au NORAD sera renouvelable en 1973. La politique du Gouvernement à ce moment-là, quant à l'accord et à la situation de la force d'interception, dépendra de la situation stratégique du moment, y compris les progrès des entretiens SALT.

Le gouvernement canadien n'est donc pas prêt à consacrer des sommes importantes à l'achat d'un nouvel équipement ou de nouvelles installations qui ne pourraient servir dans l'avenir qu'à la défense anti-bombardiers active. Ces dix dernières années, on a considérablement réduit les défenses anti-bombardiers affectées au NORAD à la suite d'un changement de nature de la menace. A moins que la situation stratégique ne change, le Gouvernement a l'intention de renforcer sa contribution aux défenses anti-bombardiers actives de l'Amérique du Nord dans la mesure seulement où cela s'avérera nécessaire au contrôle de l'espace aérien canadien.

Aux États-Unis, on est à mettre au point deux systèmes qui serviront principalement à la défense anti-bombardiers de l'Amérique du Nord. Il s'agit du système de radar outre-horizon (OTH) et du système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS). Il est possible qu'employés conjointement, ces deux systèmes puissent remplacer certains des radars au sol actuellement en usage, et réduire ainsi la vulnérabilité de l'ensemble. Cependant, tout indique à l'heure actuelle que ni l'un ni l'autre système n'entrera en service avant les dernières années de la décennie.

Le radar outre-horizon (OTH) pourra, à l'avenir, être en mesure d'assurer la surveillance des avions intrus sur une importante partie de l'espace aérien canadien non couvert par le radar existant. Le Conseil de recherches pour la défense, en collaboration avec sa contrepartie américaine, a prévu des épreuves en vue de déterminer si le radar outre-horizon pourrait être efficace dans le Nord canadien.

Le système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) a deux rôles: l'alerte, en particulier la surveillance, et le contrôle, c'est-à-dire le guidage des intercepteurs. Il pourrait donc servir à la patrouille au hasard ou à parcours fixe, de même qu'à orienter l'interception (si le rayon d'action des chasseurs les plus proches était suffisant). Le Gouvernement continuera à étudier l'un et l'autre de ces systèmes, puisqu'ils pourraient assumer un rôle d'importance, au cours des années à venir, à l'égard de la surveillance de l'espace aérien canadien dans le cadre de la défense de l'Amérique du Nord.

Dans le domaine de la guerre aérienne, il n'y a pas d'autre possibilité, à l'heure actuelle, que d'équiper les *CF-101* d'ogives nucléaires entreposées au Canada par les États-Unis en vertu d'arrangements régissant présentement l'entreposage et la garde des armes nucléaires. Les *CF-101* sont armés

de missiles air-air classiques, et sont employés de la sorte, en temps de paix, à des fins d'interception et d'identification. Il demeure qu'afin de jouer leur rôle efficacement dans la défense de l'Amérique du Nord contre une attaque nucléaire massive, il est nécessaire qu'ils soient équipés de missiles air-air à ogive nucléaire. Ce n'est qu'au moyen de tels missiles que ces avions seraient en mesure de détruire les bombardiers des assaillants avant qu'ils puissent larguer leurs bombes. Ce qui veut dire que le seul système encore en usage dans les Forces canadiennes qui exige des armes nucléaires est le CF-101 *Voodoo* basé au Canada. La batterie de missiles sol-sol *Honest John* a été dissoute, le CF-104 abandonnera son rôle nucléaire de frappe en Europe à la fin de cette année, et le *Bomarc* sera retiré prochainement.

Le Gouvernement a décidé qu'en temps normal de paix le principe directeur doit être le suivant: dans toute la mesure du possible, les activités de défense en territoire canadien doivent être prises en charge par les Forces canadiennes. Au cours de périodes de crise internationale, cependant, des dispositions spéciales s'imposent en vue d'augmenter la protection de l'Amérique du Nord et de contribuer à maintenir la stabilité de la dissuasion réciproque.

Le Gouvernement est prêt, par conséquent, à permettre au Strategic Air Command (SAC) des États-Unis de continuer à faire atterrir ses avions-citernes à la base de Goose Bay; et il continuera, dans la mesure où il le jugera à propos, à permettre aux bombardiers du SAC de maintenir une alerte en vol au-dessus de notre territoire. Cette coopération comprend également la poursuite des vols d'entraînement dans l'espace aérien du Canada par les bombardiers du SAC (sans armes nucléaires), en temps de paix.

En outre, le Gouvernement est disposé à donner suite à la proposition des États-Unis visant à amorcer des négociations en vue de permettre aux appareils d'interception américains de se disperser dans des bases choisies au Canada, en temps de crise, dans la mesure où le Gouvernement le jugera à propos, si cela devait favoriser au maximum l'efficacité des défenses anti-bombardiers qui restent. Le Gouvernement est également disposé à entamer des négociations, comme le proposent les États-Unis, en vue d'autoriser les avions-citernes du SAC à se disperser dans des bases choisies au Canada, si la situation internationale, de l'avis du Gouvernement, devait justifier une telle action. Cette collaboration générale renforce la capacité de représailles des États-Unis, donc leur force de dissuasion, en augmentant les chances de survie et l'efficacité des bombardiers américains chargés de la deuxième frappe. De telles opérations n'ont rien à voir avec une capacité de première frappe, et ce pour la même raison que les bombardiers soviétiques ne pourraient pas être utilisés comme arme de première frappe contre les États-Unis. Dans les deux cas, le mouvement de nombreux avions serait détecté et risquerait ainsi de déclencher une attaque de missiles par anticipation de la part de l'adversaire.

L'organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Le Canada figure parmi les deux seuls pays membres de l'OTAN qui stationnent des forces hors du continent où ils se situent, et parmi les six nations du Traité qui affectent des effectifs hors de leurs frontières nationales. Il ressort de ces faits que la défense collective de l'OTAN repose surtout sur la défense des territoires nationaux. Il importe de comprendre ces données afin de bien distinguer le but des changements apportés en avril 1969 au déploiement des Forces canadiennes. On dissipera ainsi la fausse conception très répandue selon laquelle la contribution canadienne au système collectif de défense de l'OTAN se résumerait à l'affectation de troupes en Europe occidentale.

Deux raisons surtout ont entraîné la décision de réviser l'ampleur de la contribution armée du Canada en Europe. La conjoncture économique européenne a subi des changements d'envergure à compter du moment où le Canada a stationné, en temps de paix, ses premières forces en Europe, il y a de cela presque vingt ans. Sous l'égide de l'OTAN, l'Europe occidentale a réussi à refaire ses économies démantelées de 1945. Elle possède maintenant un produit national brut annuel d'environ 600 milliards de dollars pour une population qui dépasse 300 millions d'habitants, et dans plusieurs pays le niveau de l'emploi est élevé. Après avoir étudié la portée, dans le domaine de la défense, de ce rétablissement phénoménal, le Canada a conclu que ses alliés européens pouvaient désormais affecter, dans une plus large mesure, des effectifs classiques à la défense de leur région de l'Alliance. La seconde raison qui a motivé la revue de notre politique de défense était que d'autres objectifs nationaux (favoriser l'essor économique, et protéger la souveraineté et l'indépendance du Canada) ont incité le Gouvernement à se soucier davantage de la protection de ses intérêts chez lui. En outre, les restrictions financières d'envergure imposées par le Gouvernement, et le besoin corrélatif d'établir une concordance entre les rôles et le matériel des forces territoriales et des forces basées outre-mer, ont rendu certains remaniements nécessaires.

Le Gouvernement a réaffirmé l'adhésion du Canada au concept de sécurité collective et a annoncé que le Canada continuerait, dans le cadre des forces intégrées de l'OTAN, à stationner des forces importantes, bien que réduites, en Europe. Par ailleurs, les forces basées au Canada et destinées à un déploiement d'urgence en Europe n'ont subi aucune réduction d'effectifs. Le Gouvernement en est venu à cette décision à la suite d'une étude complète de tous les éléments relatifs à la sécurité nationale. La décision prise n'a pas entraîné une proposition visant à réduire, en général, le système de défense de l'OTAN, même si le Canada espère que les négociations Est-Ouest la rendront possible dans l'avenir. Le Canada a cherché à redistribuer les efforts en vue de défendre les régions européennes protégées par le Traité. Des consultations générales entre les gouvernements concernés ont précédé les réductions qui ont eu lieu progressivement au cours des deux dernières années afin de permettre à l'Alliance d'effectuer les changements intérieurs qui s'imposaient.

La décision du Gouvernment canadien témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien.

Le fait que l'Europe occidentale échappe à la guerre depuis vingt-cinq ans atteste le succès de l'OTAN, comme d'ailleurs aussi le fait qu'une attaque délibérée contre cette partie du monde semble aujourd'hui improbable. Des hostilités pourraient toutefois s'y produire involontairement, à la suite d'une erreur commise à Berlin, ou à cause de troubles accidentels en Europe orientale qui se propageraient vers l'ouest du continent. Les intérêts de la paix internationale et, en fin de compte, de la sécurité du Canada dépendent donc du maintien de mesures capables de décourager toute agression délibérée en Europe et de limiter rapidement à ce continent tout conflit qui pourrait néanmoins y éclater. La décision du Canada de continuer à stationner des troupes en Europe et de désigner d'autres forces, chez lui, en vue d'intervenir en Europe s'il le fallait, constitue l'expression tangible de l'appui qu'il accorde au principe de sécurité collective dans la région de l'Atlantique Nord.

La contribution militaire du Canada en Europe affermit son rôle politique dans les négociations importantes qui sont présentement en cours ou envisagées afin d'en arriver à la solution de certains litiges, sources de tension, qui persistent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il serait faux de croire au gel de la situation européenne ou de conclure à l'impossibilité de modifier la confrontation militaire existant entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie. La réussite de chacune de ces démarches, toutefois, dépend en définitive des dispositions de l'autre camp.

Les conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT) revêtent une extrême importance dans ce contexte, et le Canada poursuit ses efforts, par ses consultations au sein de l'OTAN, afin de favoriser le plus

possible le succès de ces entretiens. En outre, les pays membres de l'OTAN ont proposé, il y a plus de trois ans, la négociation d'un accord sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe (MBFR). Enfin, au printemps de cette année, l'U.R.S.S. a réagi de manière à laisser croire désormais à la possibilité d'entretiens sérieux entre les deux camps. Les membres de l'Alliance sont à explorer cette possibilité et à mettre au point des démarches de fond et de procédure concernant les entretiens sur la réduction des forces en présence. Le Canada a joué un rôle actif dans la préparation et la mise de l'avant de cette proposition, qui vise à réduire les tensions en Europe et à préserver la sécurité actuelle à des niveaux plus bas d'effectifs et de frais.

L'OTAN est le seul organisme occidental qui se penche sur tous ces problèmes politiques et militaires importants, et c'est par le biais de sa participation à l'OTAN que le Canada peut à son tour se pencher sur ces problèmes.

La participation canadienne à l'OTAN ne peut donc se justifier que sur les plans de la sécurité et de la politique. De plus, le Canada s'intéresse directement au bien-être économique de l'Europe occidentale et au maintien des relations commerciales avec cette partie du monde, qui constitue pour lui son deuxième client le plus important. Quant à l'évolution future et à l'expansion probable du Marché commun européen, le Canada participe à d'importantes négociations avec certains de ses alliés déjà intégrés à cet organisme ou qui s'y joindront bientôt. Les intérêts communs que nous partageons avec ces pays, par l'intermédiaire de notre adhésion à l'OTAN, devraient influer favorablement sur les négociations.

Forces stationnées en Europe

Prévue en avril 1969, la réduction des effectifs des Forces canadiennes affectés au Commandement allié en Europe est maintenant achevée. Nos forces terrestres et aériennes ont été regroupées dans le sud de l'Allemagne, avec quartier général à Lahr, ce qui confère aux Forces canadiennes basées en Europe une identité propre. Le total des effectifs s'élève à environ 5,000 hommes, tandis qu'il se chiffrait à 10,000 auparavant. Le Gouvernement ne prévoit aucune autre réduction.

Élément Terre: C'est après mûre réflexion que le gouvernement a décidé du genre de forces à poster en Europe. Selon la décision du Gouvernement au printemps de 1969, il fallait un élément Terre qui fût compatible avec les forces postées au Canada. C'est pourquoi, de concert avec les autorités compétentes de l'OTAN, l'état-major de la Défense a reconsidéré divers engagements.

Le Gouvernement a décidé de redistribuer l'élément Terre de manière à lui assurer la très grande mobilité nécessaire aux missions tactiques de reconnaissance de réserve dans la région centrale. Le char blindé moyen *Centurion* sera retiré du service, à cause de sa mobilité insuffisante et de

son incompatibilité avec les Forces canadiennes basées au pays. En remplacement, nous acquerrons principalement un véhicule de soutien direct à suspension légère. Nous mettrons plus tard ce véhicule aérotransportable entre les mains des groupements de combat postés au Canada. Il en résultera une compatibilité accrue des Forces postées au Canada et en Europe, et une force terrestre plus légère et plus mobile pouvant remplir les missions les plus diverses.

Élément Air: Notre élément Air en Europe s'est vu réduire de six à trois escadrons de *CF-104* en 1970, soit un de reconnaissance et deux de frappe nucléaire. Il avait d'abord été prévu qu'à la fin de leur participation à la force de frappe nucléaire, en janvier 1972, ces deux derniers escadrons seraient assignés à l'attaque classique et l'autre à la reconnaissance. Une étude plus attentive a permis de reconnaître qu'une force respectable de soutien terrestre conventionnelle en Europe constitue un facteur prédominant en vue d'empêcher toute hostilité de dégénérer en guerre atomique; c'est pourquoi le programme a été modifié.

Le Gouvernement, après consultation avec l'OTAN, a l'intention d'utiliser les trois escadrons dans un rôle d'attaque classique, pour lequel le *CF-104* est un appareil efficace. Ce rôle comporte le soutien tactique terrestre à fournir aux forces de l'OTAN dans cette région. A cette fin, il faudra apporter quelques légères modifications aux avions.

Forces canadiennes basées au pays à employer en Europe

Le Canada a pris depuis quelque temps l'engagement d'envoyer par avion un groupe-bataillon à la force terrestre mobile du Commandement suprême des forces alliées en Europe (AMF(L)) en cas de déploiement au

Ce CF-5 survole Frobisher Bay, dans l'Arctique, pendant un exercice de mobilité.

Danemark ou en Norvège. L'AMF consiste en une force aérotransportable multinationale prévue pour réagir rapidement en vue de manifester la solidarité alliée au cas où la tension monterait en bordure du territoire qu'englobe le Pacte atlantique. Le Canada va maintenir la participation de son groupe-bataillon sur le flanc nord, de même que son autre contribution, qui consiste à envoyer du Canada un autre groupement de combat, transportable par air et mer, sur le flanc nord en cas d'urgence.

Des essais répétés en Europe au cours de l'année écoulée ont démontré que les avions *CF-5* convenaient aux opérations menées là-bas, particulièrement sur le flanc nord. Le Gouvernement est déjà en mesure de fournir deux escadrons de *CF-5* au Commandement des forces alliées en Europe à des fins de reconnaissance photographique et de soutien au sol. Leur port d'attache se trouverait au Canada, d'où ils traverseraient l'Atlantique, ravitaillés en vol par les avions-citernes à réaction. Dans la région du nord, on mettra également un escadron à la disposition de l'élément air de la Force mobile du Commandement allié en Europe, et un autre à la disposition du groupement de combat transportable par air et mer. Cette décision renforcera la puissance de dissuasion de l'OTAN et augmentera sa capacité de riposte souple, qui exige qu'on mette l'accent sur la capacité classique.

Les Forces maritimes de l'OTAN

La défense maritime de l'Alliance comporte le déploiement des Forces navales du Canada par tout l'Atlantique, en particulier dans les eaux qui baignent le Canada: il s'agit donc d'une opération directement liée à la sécurité nationale. Le gouvernement canadien maintiendra sa participation à la défense navale de l'Alliance, et continuera à affecter des navires, des aéronefs et des sous-marins à l'OTAN en cas d'urgence.

En temps de paix, la puissance navale collective de l'Alliance contribue à la dissuasion, donc à la sécurité de chacun des pays membres de l'OTAN. Cette puissance navale collective se retrouve en divers organismes militaires multinationaux qui reflètent la solidarité et la fermeté de l'OTAN. L'un de ces organismes effectue ses opérations sous le contrôle constant du Commandant suprême de l'Atlantique (SACLANT); il s'agit de la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT), à laquelle le Canada continuera de fournir des navires. Cette dernière Force a pour rôle d'accroître la capacité de l'OTAN à réagir avec célérité et pertinence à tout changement de situation.

Entraînement au Canada de forces étrangères

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous entraînons des forces étrangères au Canada. Ainsi, il y a eu le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth pendant la Seconde Guerre mondiale et le Programme d'entraînement à la navigation aérienne de l'OTAN entre 1950 et 1960. À l'heure actuelle, les

Forces canadiennes sont à diriger un programme d'entraînement destiné à un petit nombre de pilotes danois, et nous venons de signer un accord avec les Pays-Bas en vue d'un programme d'entraînement qui doit commencer à la fin de 1971, à l'intention des pilotes de leurs forces aériennes.

Le Canada a également conclu un accord avec la Grande-Bretagne, et est en voie de discuter avec l'Allemagne la possibilité d'en conclure un semblable, concernant l'utilisation d'installations et de régions d'entraînement au Canada. Le Gouvernement estime que le Canada, en fournissant ces installations, peut faire une autre contribution valable à l'efficacité de l'OTAN. Les négociations relatives à ces accords s'inspirent du principe selon lequel les frais devraient être assumés par les pays en cause.

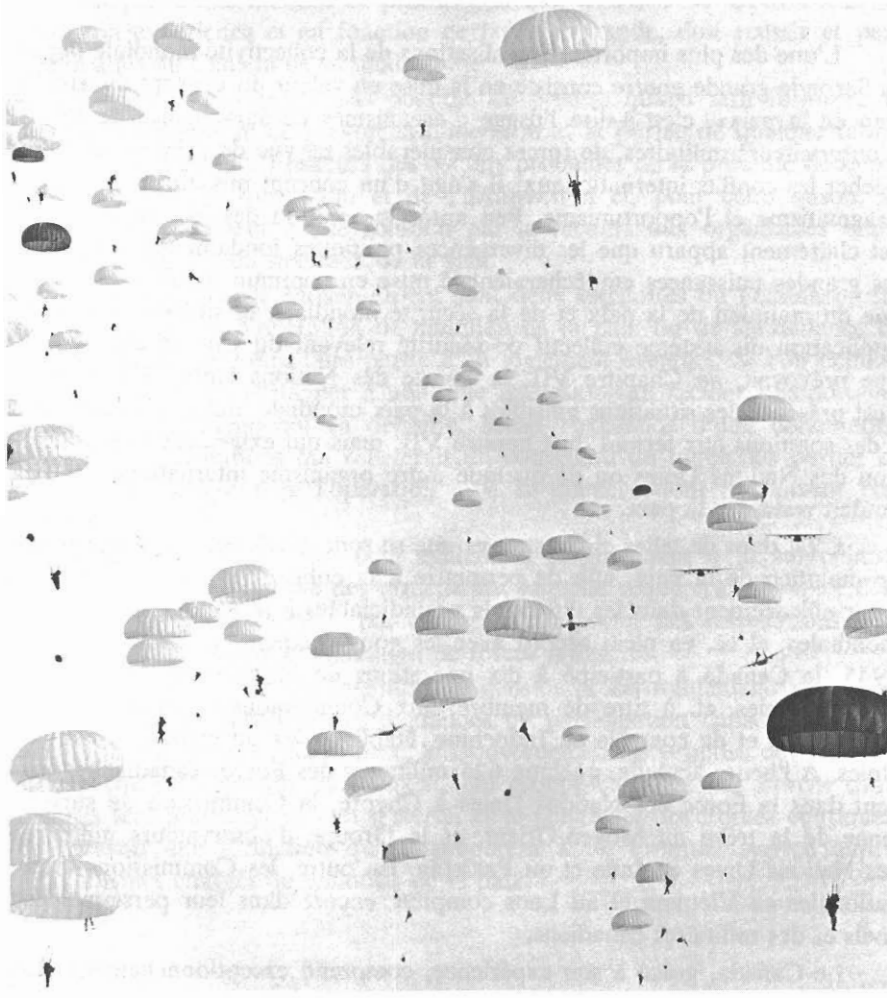

Le Régiment aéroporté canadien illustre ici la mobilité de nos Forces armées.

Maintien de la paix

L'une des plus importantes réalisations de la collectivité mondiale depuis la Seconde grande guerre consiste en la mise en valeur du concept du «maintien de la paix», c'est-à-dire l'usage d'organismes de surveillance de trêves, d'observateurs militaires, de forces considérables en vue de prévenir et d'empêcher les conflits internationaux. Il s'agit d'un concept mis au point dans le pragmatisme et l'opportunisme. Peu après la création des Nations Unies, il est clairement apparu que les divergences politiques fondamentales séparant les grandes puissances empêcheraient la mise en commun de leurs efforts en vue du maintien de la paix et de la sécurité mondiale, et surtout la mise en application du système collectif de sécurité relevant du Conseil de sécurité, que prévoyait, au Chapitre VII, la Charte des Nations Unies. En outre, il s'est présenté des situations nuisibles à la paix mondiale, qui se prêtaient mal à des solutions aux termes du Chapitre VII, mais qui exigeaient la participation des Nations Unies ou de quelque autre organisme international, si l'on voulait restaurer la paix.

C'est dans de telles circonstances que se sont développées les techniques de maintien de la paix, afin de permettre à la collectivité mondiale d'intervenir efficacement dans les différends préjudiciables à la paix et à la sécurité mondiales, et ce, en plein accord avec les gouvernements concernés. Depuis 1945, le Canada a participé à dix opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et, à titre de membre, aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine, établies hors du cadre des Nations Unies. À l'heure actuelle, quelque 625 militaires des Forces canadiennes servent dans la Force des Nations Unies à Chypre, la Commission de surveillance de la trêve au Moyen-Orient, et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan. En outre, les Commissions internationales au Vietnam et au Laos comptent encore dans leur personnel des civils et des militaires canadiens.

Le Canada, grâce à son expérience, comprend exceptionnellement bien les succès et les échecs. L'expérience a trop souvent comporté des frustrations

et des désillusions. Certaines opérations ont été entravées par des mandats imprécis et par le manque de coopération de la part des pays en cause. D'autres facteurs nuisibles ont été l'absence de soutien politique de la part de certaines grandes puissances et l'insuffisance des ressources logistiques et financières internationales. Certaines opérations ont tourné, pour ainsi dire, en queue de poisson, les parties en conflit n'ayant jamais réglé politiquement leur différend.

On peut toutefois tirer profit de ces tentatives, si décevantes que se soient révélées certaines d'entre elles. Le Gouvernement continuera d'encourager le concept du maintien de la paix et cherchera à faire servir la grande expérience du Canada, afin de définir dans le cadre des Nations Unies et ailleurs, des principes directeurs efficaces pour les opérations de maintien de la paix. Le Gouvernement tiendra compte de toute demande faite au Canada de participer à une mission de pacification qui, de l'avis du Gouvernement, selon son expérience et en fonction de ladite demande, doit réussir et permettre ainsi au Canada de se rendre utile.

Il n'est naturellement pas possible de prédire quand sera formulée la prochaine requête, ni de prévoir la dimension et la portée de quelque future opération que ce soit. Plusieurs des conflits probables de la présente décennie découleront de la subversion et de l'insurrection et, pour cette raison, se prêteront difficilement à une solution par le recours aux organismes internationaux chargés du maintien de la paix.

L'Indochine et le Moyen-Orient sont deux territoires où l'établissement d'un certain genre d'opération de maintien de la paix ou de surveillance de trêves pourrait peut-être faire partie d'un règlement éventuel. Si l'on demandait au Canada de participer à une telle opération, un facteur d'importance majeure qui influencerait sa décision, serait l'existence d'une délimitation réaliste des attributions qui refléterait un concensus de toutes les parties en cause quant aux but de l'opération et à la manière dont ils doivent être atteints.

Une nouvelle exigence peut également surgir quant à la surveillance des accords sur le contrôle des armements, laquelle requérerait l'emploi d'un personnel spécialisé capable, par exemple, d'inspecter des installations dans le fond des mers ou le déploiement de forces militaires.

Conformément à son intention de considérer favorablement, quand les circonstances les justifient, les demandes de participation canadienne à des opérations de maintien de la paix, le Gouvernement se propose de maintenir sa capacité d'y répondre rapidement. Un groupe-bataillon des Forces canadiennes sera maintenu en état d'alerte, et le personnel des Forces continuera de recevoir une formation qui le préparera à un éventuel service auprès d'organismes chargés du maintien de la paix.

Le ministère de la Défense

Le budget de la défense

Une décision concernant le montant approprié du budget de la défense ne peut être prise que dans le contexte des priorités nationales du Gouvernement et à la lumière des programmes qui en découlent.

Le présent Livre blanc énonce les divers moyens par lesquels les Forces canadiennes peuvent contribuer à la réalisation de nos objectifs nationaux. Dotés d'un matériel et d'un entraînement appropriés, des éléments des Forces armées peuvent contribuer à plusieurs priorités de notre politique de défense.

Il est impossible de mentionner simplement les mots «besoins de la défense» et d'appeler cela le budget de la défense. Le Canada ne possède pas de barème afin de déterminer l'importance des dépenses de la défense. D'autres pays, aux prises avec des problèmes analogues, s'efforcent d'affecter à la défense un certain pourcentage fixe de leur produit national brut. Le Gouvernement canadien croit qu'une décision concernant les activités proposées de la défense doit tenir compte de ses autres programmes.

Le Gouvernement est d'avis que les activités décrites dans le présent Livre blanc constituent en elles-mêmes une politique de défense appropriée au Canada. Même si les réductions des dépenses de la défense se poursuivront, comme l'indiquent la compression continue des effectifs et les restrictions concernant l'acquisition d'équipement, le Gouvernement a décidé qu'une certaine augmentation s'imposera afin de répondre aux besoins suivants:

a) la poursuite des opérations des avions de patrouille maritime *Tracker*;
b) la poursuite des opérations de la station radar de Melville et des installations connexes de Goose Bay;
c) la contribution canadienne au système intégré des communications de l'OTAN; et
d) les nouveaux rôles de l'avion *CF-5*, mentionnés dans le présent Livre blanc.

Malgré cette augmentation, le budget du Ministère ne dépassera que d'environ 1% le plafond actuel. Au cours de l'exercice fiscal 1972-1973, les effectifs militaires seront réduits à 83,000 hommes.

Le budget de la défense des années 1973-1974 et des années suivantes s'établira d'après les prévisions des programmes et selon les prévisions budgétaires, conformément à la pratique adoptées dans d'autres ministères.

Les conditions de service

En vue d'améliorer les conditions de service pour les membres des Forces armées, le ministère de la Défense nationale a fait une étude exhaustive de tous les aspects de la vie dans le service, y compris les méthodes de recrutement, les procédures de grief, les politiques de promotion et d'affectation, et autres facteurs qui peuvent influer sur le taux de maintien du personnel dans les Forces armées. À la suite de cette étude, le Gouvernement a conclu que les perspectives de carrière pour les membres des Forces armées devraient être accrues, et cela par une intégration plus étroite des carrières militaires avec celles de la Fonction publique. Le Gouvernement est d'avis que cela ne pourrait être que bénéfique à la fois aux membres des Forces armées et aux ministères civils concernés.

Les femmes occupent des postes clés dans les trois éléments des Forces canadiennes.

Organisation et gestion

Afin d'assurer une efficacité maximale, le ministre de la Défense nationale a constitué un Groupe de révision de la gestion chargé d'étudier l'organisation et l'administration de tout le Ministère. Ce Groupe s'est déjà chargé, comme on l'annonçait il y a quelques mois, de l'étude portant sur l'acquisition de navires.

Le Groupe de révision de la gestion a également entrepris l'étude des rapports qui existent actuellement entre les organismes militaires, civils et de recherches du Ministère, et fera des recommandations appropriées afin d'assurer une planification et un contrôle efficaces. Il examinera en outre les rapports entre le Quartier général des Forces canadiennes et ses commandements subalternes, les politiques et les pratiques relatives à la logistique et à l'acquisition du matériel dans le cadre des objectifs portant sur les délais, les coûts et le rendement, ainsi que la proportion des ressources de défense consacrée aux activités de soutien.

Le Groupe examinera également de nombreux autres domaines où le Ministère partage certaines responsabilités avec d'autres ministères, notamment le nouveau ministère de l'Environnement, le ministère des Approvisionnements et Services, et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il importe, de plus, que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour permettre au ministère de la Défense nationale de remplir le rôle qui lui a été confié en ce qui a trait à la surveillance et au contrôle du territoire canadien.

Le Groupe de révision de la gestion fera rapport directement au ministre de la Défense nationale. On prévoit que la révision sera terminée au cours de l'été de 1972, et des rapports intérimaires à ce propos seront présentés périodiquement.

Transport aérien

L'élément de transport aérien à long rayon d'action des Forces canadiennes est doté de *Boeing 707* et de *Hercules* équipés de turbopropulseurs. Le premier des cinq *Boeing 707* est entré en service au milieu de l'année 1970; ces avions remplacent 12 *Yukon* turbopropulsés.

Bien que ces appareils suffisent aux besoins actuels des Forces canadiennes, en ce qui a trait au transport aérien sur de longues distances, ces besoins font l'objet d'une étude constante, afin que les Forces canadiennes soient toujours assurées de pouvoir remplir les tâches qui leur sont confiées. Il se peut qu'en cas d'urgence nationale ou internationale, nous soyons contraints de mobiliser une partie de l'aviation civile en ce qui a trait au transport aérien, et nous nous proposons, par conséquent, de prendre les mesures nécessaires, au cours des prochains mois, pour apporter une solution d'ensemble au problème du transport aérien.

En plus de leurs avions de transport à long rayon d'action, les Forces canadiennes disposent d'un nombre suffisant d'hélicoptères et d'autres avions de transport, tels que le *Buffalo* et le *Twin Otter*.

Nos forces jouent un rôle important dans les opérations internationales de secours.

Protection contre la guerre chimique et biologique

Aucun pays ne peut se permettre d'ignorer les méthodes de protection contre les armes chimiques et biologiques. Certaines personnes se sont cependant interrogées sur la nature de la participation du Canada à la protection contre les agents chimiques et biologiques. En 1946, le Canada a détruit ses stocks d'engins chimiques mortels et ne les a jamais remplacés. Les Forces canadiennes n'ont jamais disposé d'armes biologiques.

Il faut faire une distinction entre les agents chimiques et biologiques, en ce sens que les agents chimiques constituent une arme d'une certaine efficacité, alors que les agents biologiques ne se prêtent pas aussi efficacement à des fins militaires, car leurs effets sont aléatoires. De récentes discussions à la Conférence sur le désarmement de l'ONU laissent planer l'espoir qu'un régime international efficace pourrait être mis sur pied en vue de contrôler les armes biologiques. Pour être en mesure de remplir un rôle efficace dans ces pourparlers et dans la mise au point de tout système de contrôle qui pourrait en résulter, le Canada doit maintenir un minimum de connaissances scientifiques dans ce domaine.

Les armes chimiques posent un problème plutôt différent aux Forces canadiennes. Au cours du siècle actuel, les agents chimiques ont été utilisés en diverses occasions comme soutien direct aux opérations militaires. Aussi longtemps que d'autres nations garderont de telles armes en stock, les Forces

canadiennes devront être formées aux méthodes de défense et dotées de matériel de protection contre l'utilisation de ces armes.

La politique selon laquelle les Forces canadiennes ne sont pas munies d'armes chimiques mortelles ne sera pas modifiée. Cependant, l'installation maintenue par le Conseil de recherches pour la défense en vue de conseiller les Forces armées sur la formation et l'équipement nécessaires à la protection des troupes contre les agents chimiques restera en place. Tant que nos forces seront appelées à participer à des opérations où les forces adverses disposeront de stocks importants d'armes chimiques, il est essentiel que leur survie ne soit pas mise en danger, faute de préparation convenable.

La Force de réserve

Tout au long de l'histoire militaire du Canada, les Forces armées ont pu compter sur l'appui de la Force de réserve pour renforcer leurs effectifs, et cette dernière a participé à nombre d'activités militaires tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Ses membres se sont toujours montrés prêts à s'entraîner en temps de paix afin de pouvoir apporter une contribution valable si l'occasion s'en présentait. Le Gouvernement a l'intention de maintenir la Force de réserve à son niveau actuel et de continuer à compter sur elle pour renforcer les effectifs des Forces armées.

La Force de réserve fait officiellement partie des «forces sur pied», de sorte que le niveau de ses effectifs doit être maintenu à une certaine proportion des effectifs totaux, et doit tenir compte de l'évolution de la force régulière. De plus, nombre de réservistes, à cause de leurs occupations civiles, ne peuvent être immédiatement disponibles en cas d'urgence. Enfin, seule la Force régulière dispose du temps requis pour recevoir la formation poussée qu'exige la guerre moderne, de sorte que le rapport quantitatif entre la Force de réserve et la Force régulière tend de plus en plus à favoriser cette dernière.

En règle générale, le rôle de la Force de réserve consiste à appuyer la Force régulière. Ainsi, elle augmente et renforce celle-ci en lui fournissant des effectifs entraînés, et elle serait appelée, en cas d'urgence, à jouer un rôle important dans le domaine de la sécurité interne. Elle constitue également un noyau autour duquel se formeraient les forces plus considérables qui seraient requises en temps de crise. En plus de ces rôles communs à tous les éléments, la Réserve navale s'intéresse au transport maritime en prévision d'une expansion de cette activité en temps de crise. La Milice fournirait le personnel entraîné en vue de renforcer l'Organisation civile des mesures d'urgence, et la Réserve aérienne contribuerait au transport par avion tactique léger.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les unités des trois éléments de la Réserve ont été affectées à des commandements fonctionnels appropriés. Ainsi, la Réserve aérienne et la Milice relèvent maintenant du Commandement de la Force mobile, et la Réserve navale, du Chef du Commandement maritime. De cette façon, la Force de réserve recevra une

formation plus réaliste, propre à activer l'intérêt et à accroître la compétence de ses membres. Elle sera dotée de l'équipement qu'il lui faut pour s'entraîner en vue d'accomplir les tâches qui lui sont confiées.

Un autre rôle non moins important que remplit la Réserve est de développer chez les jeunes Canadiens des qualités de chef. Le civisme et l'art du commandement continueront de faire partie du programme d'entraînement que poursuit la Réserve.

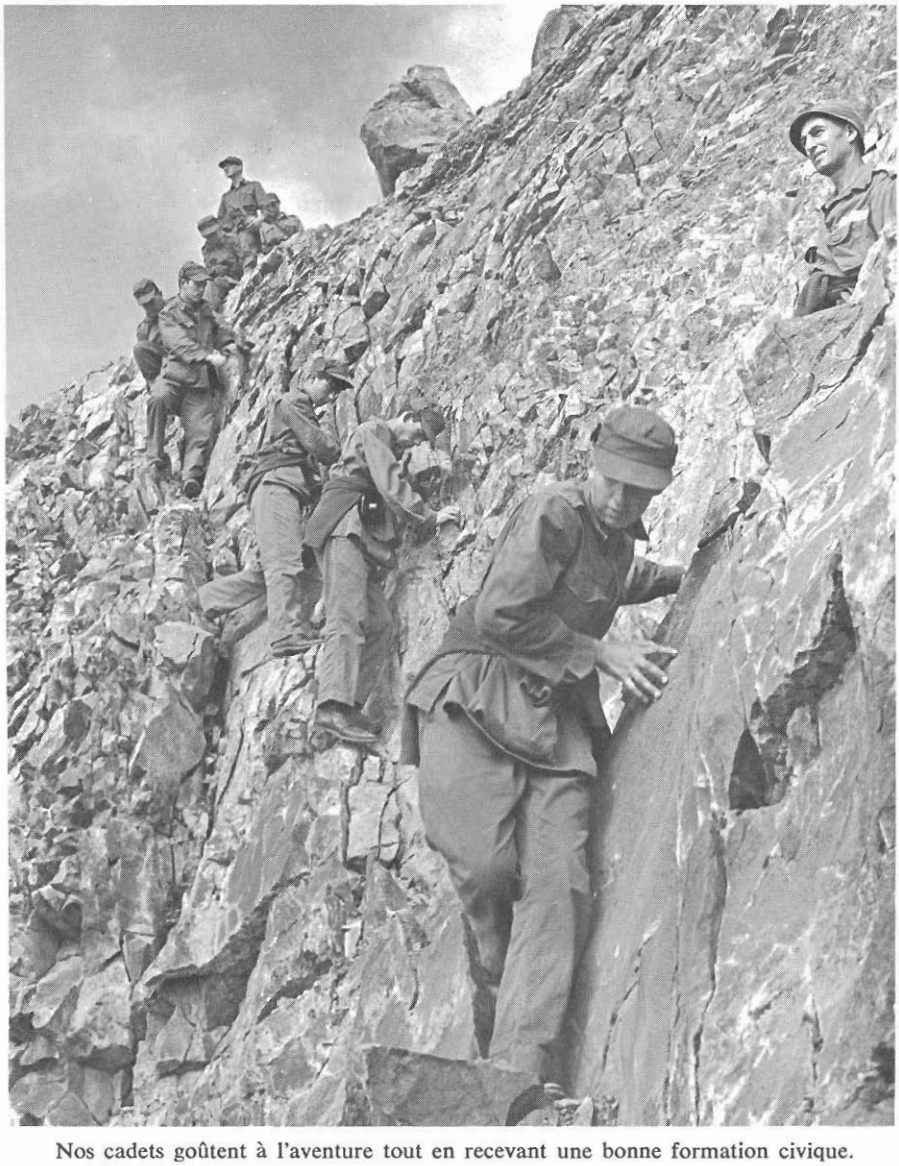

Nos cadets goûtent à l'aventure tout en recevant une bonne formation civique.

Entraînement militaire d'été pour les étudiants

Dans le passé, la Milice a mis en œuvre des programmes restreints en vue d'entraîner des étudiants pendant les mois d'été. Ces programmes étaient très utiles, en raison non seulement de la formation que recevaient ces étudiants, mais encore et surtout parce qu'ils permettaient de constituer une réserve de jeunes gens entraînés capables de former, en cas d'urgence, le noyau de Forces militaires plus considérables. Le Ministère est prêt à entraîner un plus grand nombre d'étudiants si le besoin s'en fait sentir, et il est prêt à poursuivre ce programme de manière à englober les trois éléments des Forces armées.

Le bilinguisme dans les Forces armées

Les Forces canadiennes peuvent contribuer d'une façon importante à la promotion de l'unité nationale. Pour ce faire, il est essentiel qu'elles reflètent le caractère bilingue et biculturel de notre pays. Bien que des progrès sensibles aient été accomplis jusqu'ici, le Gouvernement est conscient du fait qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans la partie de son rapport qui porte sur les Forces armées, a fait état des nombreux changements qui doivent être effectués dans ce sens, et le Gouvernement est, en général, prêt à accepter ces recommandations. Les objectifs visent à assurer que la langue française soit employée de plus en plus dans les Forces armées, afin que celles-ci puissent refléter la réalité linguistique et culturelle de la société canadienne et accordent aux Canadiens français une représentation proportionnelle au sein des Forces armées, en ce qui a trait non seulement à leur nombre mais aussi à l'importance des postes qu'ils occupent.

Le Premier ministre, dans une déclaration qu'il a fait à la Chambre des Communes le 23 juin 1970, a affirmé que «. . . l'égalité des chances est étroitement liée au régime du mérite qui ne saurait produire tout son effet s'il n'accorde pas aux francophones compétents, ne sachant pratiquement pas l'anglais, une reconnaissance égale à celle qu'il accorde aux anglophones dont la connaissance du français est, elle aussi, peu étendue». Tout en continuant de respecter le régime du mérite, en ce qui a trait au recrutement et à l'avancement, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assurer la participation entière des membres, tant anglophones que francophones, des Forces armées.

Les Forces armées ont pris certaines dispositions pour atteindre ces objectifs. Vingt-huit p. 100 des effectifs sont en voie d'être désignés comme «francophones» et cette politique s'applique à tous les niveaux et dans tous les secteurs de responsabilité. De plus, la désignation comme unités francophones de certaines unités opérationnelles offre aux militaires canadiens-français l'occasion de faire une carrière plus satisfaisante, et aux anglophones l'occasion de servir dans un milieu bilingue. Nous avons l'intention d'appliquer ce principe à divers quartiers généraux, afin de parvenir à créer un

milieu où les membres francophones et anglophones des Forces armées pourront travailler dans leur propre langue.

Toutes les recrues francophones qui s'enrôlent maintenant dans les Forces armées peuvent choisir de recevoir leur entraînement élémentaire dans leur langue maternelle. De plus, un nombre toujours grandissant de métiers

Les missions de recherche et de sauvetage continuent d'être une fonction importante des Forces canadiennes.

sont enseignés en français, offrant ainsi aux francophones de meilleures chances d'avancement. La plupart des avis, des règlements, des directives, des ordonnances et des formules sont actuellement publiés simultanément dans les deux langues officielles et nous projetons, dans la mesure du possible, d'appliquer le même principe à la publication des autres documents. Dans la mesure du possible, le programme de bilinguisme s'appliquera également à la Force de réserve.

Certaines familles éprouvent de la difficulté à assurer l'éducation de leurs enfants, en raison de leurs nombreux déplacements et de la situation géographique de certains établissements militaires. Cette difficulté est particulièrement grave lorque des enfants sont déplacés dans d'autres parties du pays où l'on ne parle pas leur langue maternelle. Cela touche particulièrement les enfants francophones qui ne peuvent généralement pas recevoir l'enseignement dans leur langue maternelle s'ils se trouvent hors du Québec. Cependant, le ministère de la Défense nationale a modifié récemment sa politique à cet égard, de sorte que les parents ou les tuteurs de ces enfants peuvent obtenir une subvention allant jusqu'à dix-sept cents dollars par année par enfant, laquelle leur permettra d'inscrire leurs enfants dans des écoles françaises ou anglaises lorsque de tels établissements n'existent pas sur la base où ils sont stationnés, ou tout près.

L'avenir des Forces armées

Le présent Livre blanc a porté notamment sur les activités futures des Forces canadiennes. Le Gouvernement est convaincu que les hommes et les femmes qui font partie de nos Forces tant dans la Régulière que dans la Réserve, ainsi que les cadets sauront relever, comme ils l'ont fait si souvent dans le passé, le défi qui leur est présenté, et qu'ils le feront avec le même dévouement et la même compétence professionnelle.

De son côté, le Gouvernement verra à maintenir des Forces armées bien entraînées et équipées, capables de remplir avec efficacité les divers rôles exposés dans le présent Livre blanc.

Glossaire

Stratégie

Équilibre nucléaire stratégique: Rapport complexe entre la capacité offensive et défensive des États-Unis et celle de l'U.R.S.S., relativement à l'attaque nucléaire contre le territoire de l'un ou de l'autre de ces pays.

Dissuasion réciproque stable: Situation dans laquelle aucune des deux puissances en cause n'a rien à gagner en attaquant l'autre. La stabilité qui résulte de cette situation comporte trois conditions: en premier lieu, il faut que l'équilibre ne puisse être modifié de telle façon qu'une des puissances devienne convaincue qu'une attaque nucléaire préméditée pourrait lui être profitable; en second lieu, il doit n'exister aucun risque qu'en temps de crise internationale une guerre nucléaire massive puisse être déclenchée à la suite d'une décision précipitée, irréfléchie ou désespérée; enfin, le maintien de l'équilibre ne doit pas entraîner une course aux armements dont le coût serait mutuellement épuisant.

Première frappe: Attaque nucléaire préméditée visant à assurer à l'agresseur un avantage stratégique décisif. Pour réussir une première frappe, l'agresseur devrait logiquement être en mesure de détruire la presque totalité des moyens de représailles de l'ennemi ou posséder un dispositif de défense pour ainsi dire à toute épreuve.

Deuxième frappe: Riposte nucléaire à une première frappe. Comme l'agresseur aurait probablement utilisé tous ses moyens offensifs, la deuxième frappe serait probablement dirigée également contre les villes.

Attaque préemptive: Attaque nucléaire visant à détruire dans la plus grande mesure possible les moyens offensifs de l'ennemi; elle est déclenchée lorsqu'on est convaincu que l'ennemi a lancé une première frappe ou est sur le point de le faire.

ICBM—Missile balistique intercontinental: Fusée munie d'une ogive nucléaire, qui peut, après une poussée d'accélération initiale, poursuivre à très grande vitesse une trajectoire balistique sur une distance de plus de 6,000 milles.

SLBM—Missile balistique lancé d'un sous-marin: Fusée analogue à la précédente, mais d'une plus courte portée, qui peut être lancée d'un sous-marin submergé.

ABM—Engin antimissile: Fusée capable d'intercepter et de détruire l'ogive nucléaire d'un missile balistique avant que celui-ci n'atteigne son objectif.

SALT—Conversations sur la limitation des armes stratégiques: Négociations qui se poursuivent actuellement entre les États-Unis et l'U.R.S.S. en vue d'un accord éventuel portant sur la réduction réciproque des armes stratégiques dont disposent ces deux puissances.

Défense continentale

Traité NORAD—Traité portant sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord: Traité intervenu entre le Canada et les États-Unis en vertu duquel un commandement opérationnel conjoint a été établi pour diriger la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Ligne DEW—Réseau avancé d'alerte: Réseau de postes radar établi immédiatement à l'intérieur du cercle arctique, réseau qui constitue la première ligne de surveillance aérienne du continent nord-américain.

BMEWS—Réseau avancé de détection des missiles balistiques: Nombre restreint de radars à longue portée, dont aucun ne se trouve sur le territoire canadien, lesquels pourraient déceler, en pleine trajectoire, un missile intercontinental lancé contre l'hémisphère occidental.

ASM—Lutte anti-sous-marine: Opérations dirigées contre les sous-marins; elles comprennent la surveillance, le pistage, la localisation ou la destruction de ces bâtiments.

OTAN

OTAN—Organisation du Traité de l'Atlantique Nord: Organisation politique et militaire constituée par les 15 pays membres du Traité de l'Atlantique Nord. Les forces militaires relèveraient, en cas d'urgence, du commandement militaire de l'OTAN, à condition que les pays concernés donnent leur consentement.

ACE—Commandement Allié en Europe: Le territoire au sein duquel le SHAPE—(Grand Quartier Général des Puissances alliées en Europe) assumerait, en cas d'urgence, le commandement des forces militaires de l'OTAN.

SACLANT—Commandant Suprême des Forces Alliées de l'Atlantique: Le commandant de l'organisme qui prendrait, en cas d'urgence, le commandement opérationnel des forces navales affectées dans l'Atlantique.

AMF(L), AMF(A)—Force mobile (Terre) et (Air) du Commandement Allié en Europe: Forces multinationales qui seraient déployées rapidement sur les flancs de l'OTAN (le Danemark et la Norvège, au nord, la Grèce, la Turquie et l'Italie, au sud), pendant toute période de tension internationale.

STANAVFORLANT—Force navale permanente de l'Atlantique: Force navale multinationale, à effectifs restreints, constituée en temps de paix, laquelle peut être utilisée en cas d'urgence pourvu que le Conseil de l'Atlantique Nord et les pays participants l'autorisent.

MFBR—Réduction mutuelle et équilibrée de forces: Déclaration de l'OTAN visant à encourager des négociations avec les pays du Pacte de Varsovie, en vue d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces militaires en Europe, tout en continuant d'assurer la sécurité des pays membres des deux blocs.

Défense nationale

Surveillance: Toute activité qui sert à obtenir des renseignements sur ce qui se passe partout au Canada, soit sur terre, sur mer ou dans l'air.

Contrôle: Toute action visant à assurer le respect des lois et des règlements établis par le Canada.

Plateau continental: Zone marine bordant nos côtes qui, en raison de ses caractéristiques géologiques, est considérée comme faisant partie de la masse continentale plutôt que du lit de l'océan.

Eaux territoriales: Zones marines qui s'étendent à douze milles en mer, à partir de lignes repères tirées d'une pointe de terre à l'autre le long de nos côtes, et sur lesquelles le Canada exerce un droit souverain en ce qui concerne le sol marin, l'eau et l'espace aérien.

Zones de protection ou de contrôle des pêches: Zones marines qui peuvent se prolonger au-delà des eaux territoriales, où le Canada réglemente et contrôle les pêches.

Zones de contrôle de la pollution: Zones marines, pouvant se prolonger au-delà des eaux territoriales où le Canada réglemente et contrôle toute activité qui peut présenter des risques de pollution.

Coût/efficacité: Rapport entre les bénéfices que rapporte une activité particulière et les ressources utilisées.

Avantage accessoire: Accroissement des bénéfices par rapport à l'augmentation du coût.